

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

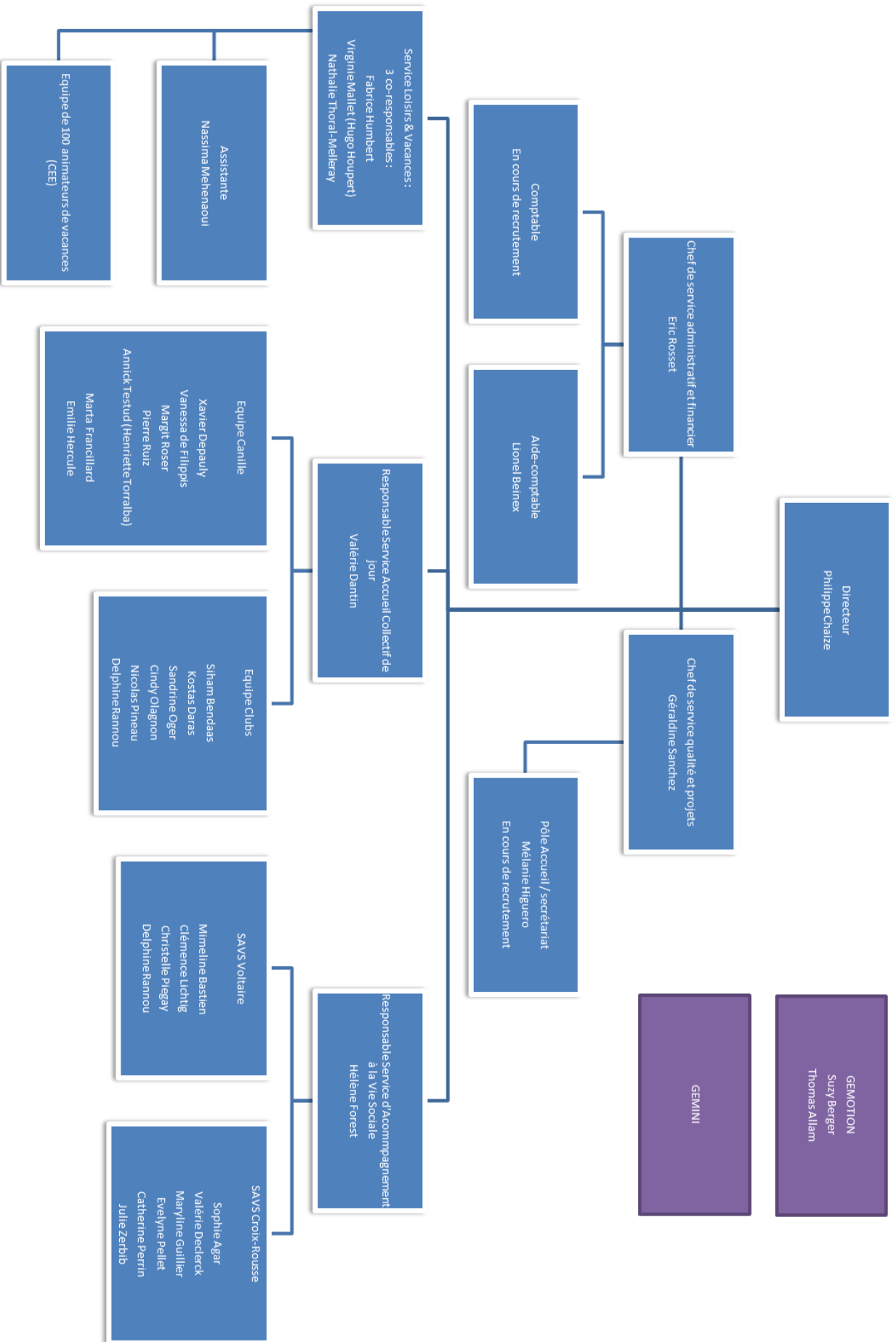


13/06/2017

Rapport d'activité 2016

Raison sociale	AMAHC : Association pour une Meilleure Autonomie des personnes Handicapées psychiques dans la Cité
Statut	Association Loi 1901
Création	01 juillet 2014
Dirigeants	Présidente : Marie-Christine PILLON Directeur : Philippe CHAIZE
Siège social	Adresse postale : 28 rue Denfert-Rochereau 69004 Lyon Tel : 04 72 10 90 70 Fax : 04 78 28 39 54 Mail : contact@amahc.fr
Activités	Café animation La Canille : file active de 180 personnes Service d'Accueil Collectif de Jour : file active de 180 personnes Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Voltaire : 42 places Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Croix-Rousse : 72 places Service loisirs et vacances accompagnés : 800 vacanciers accompagnés Parrainage des Groupes d'Entraide Mutuelle : GEMINI et GEMOTION
Sites	66, rue Voltaire - 69003 Lyon 15 avenue Sidoine Apollinaire - 69009 Lyon 14 rue Jean Jullien - 69004 Lyon 28 rue Denfert-Rochereau - 69004 Lyon
Contacts	amahc.fr contact@amahc.fr 04 72 10 90 70
Partenaires institutionnels	La Métropole Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes (GEM)
Alliances	Affiliation à l'UNAFAM Membre de : "Coordination 69 soins psychiques et réinsertions" (association départementale), Santé Mentale France (fusion AGAPSY et Croix Marines - fédération nationale), les Couleurs de l'accompagnement. Membre du CNLTA et de l'UNAT

ORGANIGRAMME A FIN DECEMBRE 2016



Introduction	6
Service Loisirs et Vacances Accompagnés	9
I - Les séjours de vacances : une mission d'accompagnement	10
II - Les chiffres qu'il faut retenir en 2016	11
III - Les constats et évènements qu'il faut retenir en 2016	12
III - a : l'équipe du Service Vacances	12
III - b : Le poste de renfort estival	12
III - c : Le site Internet du Service Vacances officialisé	12
III - d : De nouveaux partenaires	13
III - e : Un séjour difficile	13
III - f : Les aides financières au projet vacances AGAPSY	13
III - g : Les véhicules de location	13
III - h : Les accompagnateurs de séjour	14
III - i : Les visites de séjour	14
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	16
I - L'équipe	17
I - a : Sa composition et ses mouvements	17
I - b : L'accueil des stagiaires	17
I - c : Son investissement en interne et à l'extérieur	18
II - Ses actions communes	19
II - a : La procédure d'admission	20
II - b : Le café liaison	22
II - c : L'Instance Collective de Parole (ICP)	25
II - d : Le forum	26
III - La file active du service	27
III - a : Le turn-over : les sorties et les admissions	27
III - b : Les motifs de fin d'accompagnement	28
III - c : « La veille d'accompagnement » : une alternative à la fin d'accompagnement	29
III - d : Les admissions	30
III - e : Le profil des personnes accompagnées	31
IV - Le traitement des notifications directement adressées par la MDMPH	37
V - Le cœur du métier	39
Service Accueils Collectifs de Jour	45
La Canille	47
I - La rétrospective 2016	47

II – Les statistiques	48
II - a : Le nombre de jours d'ouverture	48
II – b : Les inscriptions et la file active	49
II – c : les caractéristiques des personnes accueillies	49
II – Le Focus	51
IV – L'illustration du quotidien par des études de cas	53
	56
Les Clubs	57
I - La rétrospective 2016	57
II – Les statistiques	58
II - a : Le nombre de jours d'ouverture	58
II – b : Les inscriptions et la file active	59
II – c : les caractéristiques des personnes accueillies	61
Pour identifier davantage ce que peuvent faire les personnes accueillies nous vous exposons un focus spécifique de possibles.	65
III – Le focus	66
III - a : « Le transfert à Marseille »	66
III - b : Le projet « sorties éco-citoyennes »	67
III - c : « Les sorties de l'été »	69
III - d : « Les sorties urbaines »	70
IV – L'illustration du quotidien par deux études de cas	73
Service administratif et financier	79
Parrainage des GEM GEMINI et GEMOTION	81
GEMINI	81
GEMOTION	82

INTRODUCTION

« Participation et expertise »

Voici les deux caractéristiques principales que nous avons voulu mettre en avant dans notre projet associatif 2016-2020, élaboré par un groupe de personnes accompagnées, d'administrateurs, de bénévoles et de salarié-es, que l'Assemblée Générale a adopté le 14 juin 2016. Elles signent notre engagement collectif à déployer nos efforts, dans nos accompagnements, dans nos accueils et dans nos actions militantes, pour permettre aux personnes en situation de handicap psychique et/ou avec troubles psychiques d'être dans la capacité de faire leurs propres choix et de vivre pleinement au cœur de la cité, à égalité avec toutes et tous.

Participation

L'association a une longue et riche expérience, ancrée dans son ADN, qui favorise la participation des personnes concernées : dans leur propre projet d'accompagnement ou d'accueil, dans la définition et le choix des activités que nous proposons, mais également dans l'élaboration de nos projets. A l'appui de cette expérience, notre projet associatif se propose d'amplifier cette participation de toutes et tous : au sein des nombreux groupes de travail transverses qui mettent en œuvre le projet et organisent la vie de l'association mais également au sein de nos instances de gouvernance. Nous créons un « comité des usagers » (dont l'appellation sera certainement revue) pour permettre une voix et une contribution fortes des personnes concernées à notre association. Pour la première fois, ce comité élira deux représentant-es qui siégeront, en tant qu'administrateur-trice au sein de notre conseil d'administration. C'est une avancée fondamentale qui devrait permettre une influence réelle des personnes que nous accompagnons à notre stratégie d'association.

Cette participation amplifiée correspond à l'idée qu'AMAHC se fait de la place des personnes concernées : nous ne travaillons pas seulement pour elles, pas seulement à leurs côtés. Nous travaillons AVEC elles. C'est notre conception des droits humains et la condition pour en assurer l'accès à toutes et à tous.

Ce travail collaboratif produit des résultats concrets : le groupe promotion élabore des outils de communication pour présenter l'association auprès de nos partenaires ou d'un public extérieur, le comité des fêtes a brillamment organisé notre repas de fin d'année, un très beau moment de partage et de plaisir pour les près de 200 personnes présentes et un véritable succès. Ce ne sont que des exemples, qui illustrent la force de cette dynamique collective. Plus généralement, la participation, c'est celle de toutes et tous au projet associatif d'AMAHC.

Expertise

Les professionnel-les d'AMAHC disposent d'une expertise reconnue de l'accompagnement et de l'accueil des personnes en situation de handicap psychique et/ou avec troubles psychiques. Cette expertise s'appuie sur les quatre valeurs qui fondent notre action :

- **Liberté** de ses choix de vie, liberté de ses opinions. Respect des différences. Prise en compte de l'expression de ses choix et opinions dans nos pratiques quotidiennes
- **Humanité** dans notre relation à l'autre. L'empathie fonde notre travail d'accompagnement qui, avec bienveillance et exigence, vise à favoriser le développement personnel
- **Proximité** : nous considérons qu'il est primordial d'instaurer une proximité avec l'autre, pour mieux le-la connaître. C'est une juste proximité qui permet tout en même temps de tenir nos exigences professionnelles
- **Temporalité** : les rythmes et la durée sont des aspects essentiels de notre action. Nous adaptons nos approches aux besoins, en termes de temporalité, des personnes

Cette expertise d'accompagnement va de pair avec une expertise de gestion d'établissement que nous devons continuer à renforcer. Les exigences en termes de rationalisation financière et de normativité de l'action médico-sociale nous enjoignent à être en maîtrise de notre gestion d'établissement médico-social. AMAHC a réussi son projet de fusion de 2014 et a poursuivi ses missions avec encore plus de rigueur. Parce que nous avons le souci de la dépense de l'argent public et que nous nous efforçons d'en optimiser l'utilisation. Cette expertise fait d'AMAHC une association reconnue et appréciée sur son territoire. Ainsi, AMAHC a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec la Métropole, donnant ainsi le cadre de son partenariat pour les trois prochaines années.

AMAHC a contribué directement à l'élaboration du Projet Métropolitain des Solidarités, dont nous attendons la version finale, ainsi qu'en collaboration avec ses partenaires de la Coordination 69 soins psychiques et réinsertions et des Couleurs de l'Accompagnement. Nous avons également co-élaboré avec UNAFAM, GRIM et l'ARHM un document de plaidoyer demandant aux autorités de tutelle de prendre en compte le rétablissement dans leurs futures stratégies.

Au sein des Couleurs de l'Accompagnement, le groupe « zéro sans solution » se met en place progressivement et devrait permettre, à l'avenir, de proposer des solutions concrètes, et de nouvelles manières d'imaginer des solutions pour les personnes qui n'ont pas de réponse à leurs besoins et à leur situation. AMAHC a renforcé son engagement au sein du réseau des Couleurs : coordination du Comité Permanent Consultatif d'Éthique, contribution au lancement de la phase 3 de la campagne Et Alors !, coordination du comité des directeurs, etc.

En interne, l'organisation issue de la fusion s'est finalisée, avec l'aide d'un cabinet de conseil et d'un consultant, avec un organigramme plus opérant : raccourcissement des lignes hiérarchiques pour le SAVS et le SACJ, formalisation des fonctions des cadres de l'association. Cela a permis de clairement mettre en

place les deux fonctions de chefs de service, en charge de l'administration et des finances et en charge de la qualité et des projets, dans un rôle transversal à l'ensemble de l'association. Ces deux fonctions transversales vont permettre de mieux porter les trois axes de notre projet associatif.

La mobilisation et les compétences des professionnel-les d'AMAHC a permis de poursuivre pleinement nos missions.

Côté SAVS, il est à noter que notre demande de regroupement des SAVS Croix-Rousse et Voltaire en un seul SAVS a été approuvée. Le SAVS AMAHC sera doté d'un agrément unique à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce travail d'harmonisation des pratiques des équipes a permis également la mise en place d'une commission d'admission unique pour le SAVS.

Nos collègues des accueils collectifs de jour ont pu, cette année encore, offrir un accueil et un accompagnement de qualité pour toutes les personnes qui trouvent en ces lieux réconfort, confiance, ainsi que des aides inestimables pour pouvoir vivre mieux dans la cité. Nous pouvons déplorer toutefois que la Métropole n'a pas entendu notre demande de renforcement des ressources pour les Clubs. Cet effort relativement limité demandé à notre financeur nous permettrait pourtant de garantir l'ouverture des deux sites Voltaire et Vaise pendant 250 jours par an et de renforcer tout le travail partenarial, vital pour mieux faire connaître les Clubs et pour développer les activités en extérieur.

Enfin, le service vacances a réalisé une très belle année : les séjours ont été tous remplis, permettant ainsi à encore davantage de personnes de pouvoir accéder aux loisirs. Nous avons réalisé pleinement à quel point l'accès à ce droit était important pour vivre une vie riche et équilibrée et pour ouvrir des espaces d'expression nouveaux pour les personnes que nous accompagnons.

AMAHC est désormais en régime de croisière, doté d'un plan de route clair pour les années à venir. Il nous reste à persévérer dans nos efforts quant à la qualité de notre action et de tâcher de convaincre autour de nous de la nécessité de renforcer la place des personnes concernées dans tous les dispositifs !

SERVICE LOISIRS ET VACANCES ACCOMPAGNES

UN TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE POUR L'ACCES AU DROIT AUX LOISIRS ET LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL



Un séjour de vacances est avant tout un temps pour sortir de son quotidien et « se changer les idées », faire autre chose, rencontrer d'autres personnes, vivre différemment avec d'autres, avec la bienveillance d'une équipe accompagnatrice. L'espace qu'ouvre un séjour de vacances est donc chargé d'imprévus, de joies, de plaisirs, de difficultés quelquefois aussi. C'est un espace « neutre », « neutre » dans le temps : une parenthèse dans le quotidien du vacancier ; « neutre » dans le lien : où la parole n'engage que le temps des vacances et peut être alors facilitée. L'espace qu'ouvre un séjour permet ainsi, quelquefois, de faire émerger des choses qu'un quotidien ne permet plus de voir.

Equipe
Hugo HOUPERT
Fabrice HUMBERT
Nathalie MELLERAY-THORAL
Nassima MEHENAOUI

I - Les séjours de vacances : une mission d'accompagnement

Les accompagnateurs des séjours, dans le cadre de leur mission, sont les premiers interlocuteurs des vacanciers. Les relations dans le groupe s'instaurent progressivement et les liens de confiance, notamment entre vacanciers et accompagnateurs, se construisent « pas à pas ». Les animateurs, au cœur des relations, « récoltent » les paroles et sont à l'écoute. Il arrive de temps en temps que des paroles, des propos ne fassent plus lien avec le séjour ; des propos quelquefois difficiles à écouter et à entendre, qu'il faut prendre avec précaution. Des propos qui font écho au quotidien de la personne, à son cadre de vie, à sa façon d'« être » dans son quotidien. Des propos souvent sur le ton de la confiance, qui sont « déposés » ici, précisément dans ce séjour et à ce moment, parce que c'est le seul endroit possible.

La mission des responsables du Service Vacances est, bien sûr, de veiller à préserver les accompagnateurs de la violence des paroles (dans ce qu'elles représentent), de les distancier des propos tenus pour leur permettre de continuer à bien leur mission d'animateur. Il convient aussi d'« évaluer » les propos tenus par le vacancier, de les interroger, de s'interroger en équipe, de trouver conseils et appuis auprès de ses référents, s'ils existent.

Voici un exemple :

*Cet hiver, lors d'un séjour, trois vacanciers ont pu, progressivement, dans un climat de confiance, et de façon indépendante, se confier aux 2 accompagnatrices du séjour et verbaliser des situations difficiles vécues dans le quotidien d'une même famille d'accueil.

Les situations évoquées par les vacanciers, du « bout des lèvres », faisant clairement état de maltraitance, ont alarmé les accompagnatrices. Chaque jour, une nouvelle confiance venait les heurter ; nous étions en contact tous les jours, à l'écoute, à la fois pour les soulager dans le poids de ces confidences, et pour les soutenir dans la continuité du bon déroulement du séjour.

Elles ont « récolté » les confessions, avec discrétion, et, à notre demande, ont relayé des comptes rendus précis des propos tenus. AMAHC a rapidement alerté les autorités compétentes. Notre intervention a permis d'arrêter cette maltraitance, de « placer » ces trois vacanciers dans de nouvelles familles d'accueil et de retirer son agrément à la famille précédente.

Cette intervention a permis également d'interroger le protocole de suivi en famille d'accueil par les services de tutelles respectifs des trois vacanciers.

*Nous pourrions citer d'autres exemples où la santé physique même des vacanciers est engagée. Des vacanciers qui ne se plaignent pas dans leur quotidien, peut-être parce que la douleur est passagère et qu'ils s'en accommodent, peut-être parce qu'ils ne trouvent pas le besoin ou l'utilité d'en informer quelqu'un. Mais où, dans un contexte de vie commune, les « symptômes » et les douleurs ne passeront pas inaperçues. Bien sûr, AMAHC n'a pas de vocation soignante. Mais elle a la responsabilité du souci de l'autre, ce qu'on pourrait définir par la notion de « prendre soin ».

Les séjours de vacances peuvent ainsi devenir des espaces singuliers de rencontre et de paroles ou la relation d'accompagnement se crée dans un cadre « informel » ; « informel » par la durée éphémère du séjour et par le contexte même de « vacances » (ne dit-on pas que les vacances sont l'occasion de lâcher prise ?).

Ainsi, notre mission d'accompagnement continue. Les exemples cités (et tous ceux qui ne le sont pas) en accentuent encore l'importance. Ils montrent, s'il en était besoin, que nous pouvons agir directement sur la vie des personnes que nous accompagnons, et pour le mieux.

C'est une autre vertu de notre action d'accompagnement aux Loisirs et aux Vacances !

II - Les chiffres qu'il faut retenir en 2016

* **119 séjours** de vacances proposés (dont un sur mesure) et 8 séjours de week-ends.

* **8288 journées** vacances enregistrées.

* **911 inscriptions** enregistrées, ce qui représente **816 vacanciers** distincts

* **100% de taux de remplissage**, ce qui fait de 2016 une année exceptionnelle. Ces 100% de remplissage englobent même une saison « hiver » moyennement satisfaisante avec des séjours incomplets la semaine de Noël.

***35 annulations** de séjours de la part des vacanciers : bien moins nombreuses qu'en 2015 et moins tardives également, la plupart des vacanciers ayant annulé leurs séjours ont pu être remplacés.

***109 dossiers d'aides financières AGAPSY** traités. 95 vacanciers ont bénéficié de cette aide aux projets vacances représentant un montant total de 33 250 €. Pour rappel, le montant maximal de l'aide par vacancier s'élevait à 350 € en 2016.

* **225 contrats d'Engagement Educatifs** signés pour assurer l'accompagnement des week-ends et des séjours ce qui représente l'embauche de 103 animateurs : 86 au statut de responsable de séjour, 50 co-responsables et 89 animateurs. Environ 1 animateur sur 2 avait déjà travaillé avec AMAHC en 2015

***26 destinations** différentes proposées, dont 3 nouvelles destinations. 19 départements sont représentés. Un département a été « inauguré » : les Deux Sèvres. Deux séjours se sont déroulés à l'étranger, en Italie.

* **27 véhicules** (dont vingt minibus) loués en 2016 chez DLM. Les trois véhicules de l'association ont également été utilisés. Les dégâts matériels sur ces véhicules s'élèvent à moins de 15 000 €, une somme extrêmement basse par rapport aux années précédentes, les véhicules étant revenus dans un état globalement satisfaisant.

III - Les constats et événements qu'il faut retenir en 2016

Nous vous les proposons « pêle-mêle ». N'étant pas classés par ordre de préférence, vous pouvez les lire séparément les uns des autres.

III - a : l'équipe du Service Vacances

Hugo HOUPERT a pris la relève de Virginie MALLET (partie en congé maternité puis en congé parental) en mars 2016. Son expérience du public, du cadre des séjours de vacances adaptés et ses qualités relationnelles lui ont permis de trouver rapidement ses marques au sein du Service Vacances, et de AMAHC.

A noter les absences sur plusieurs semaines en mars et avril de Nathalie MELLERAY et Nassima MEHENAOU. Ces absences n'ont pas impacté le Service dans la préparation de la saison estivale mais ont nécessité une réorganisation du Service par priorités (absence de prospection de nouveaux lieux de séjour par exemple).

III - b : Le poste de renfort estival

Charlotte LEVY, ancienne responsable de séjour, a occupé ce poste de début juin à début septembre, prête à pallier au désistement d'un accompagnateur le jour du départ ou à partir soutenir une équipe en difficulté ; elle est intervenue 3 fois sur des séjours. De plus, elle nous aidait au bureau pour des tâches précises (achat et préparation du matériel propre à chaque séjour, suivi des soins infirmiers des vacanciers, ...). Nous la remercions notamment pour la justesse de ses interventions.

III - c : Le site Internet du Service Vacances officialisé

Depuis 2015, nous travaillons avec la société LIGER basée à Dardilly sur la construction d'un site affilié à un logiciel de gestion des séjours. Ces 2 projets qui restent indissociables pour le moment ont nécessité plusieurs rencontres en 2016. Le site est en ligne depuis début décembre mais nécessite encore quelques modifications pour une navigation optimale. Le travail sur la partie « back office » et le logiciel continue.

III - d : De nouveaux partenaires

Nous avons participé à l'ensemble des salons (présentation des séjours AMAHC) ou nous étions invités. C'est l'occasion de rencontrer des futurs vacanciers, des familles ou des travailleurs sociaux. Ces salons se déroulent principalement les samedis durant le mois de janvier.

Nous avons par exemple participé au forum vacances organisé par un grand foyer/Esat « l'Oustaladou » situé près d'Alès. 5 autres organismes étaient également invités. Visite qui s'est avérée « fructueuse » car 3 de leurs résidents, sur le versant du handicap psychique, ont bénéficié d'un séjour estival.

III - e : Un séjour difficile

Nous avons été confrontés au décès d'un vacancier sur le lieu de séjour de Carry le Rouet, dans le cadre d'une activité. Un décès sans raison explicite. Cet événement dramatique est venu bouleverser les autres participants et l'équipe accompagnatrice. Un responsable du Service et Charlotte (poste renfort été) sont descendus sur place. Charlotte est restée avec les 2 accompagnatrices qui ont souhaité, comme les vacanciers, terminer le séjour. Les référents de chaque vacancier ont été avertis. Nous avons proposé aux accompagnatrices la possibilité d'entretiens auprès d'un intervenant psychologue.

III - f : Les aides financières au projet vacances AGAPSY

Rappelons que depuis 2014, une convention entre AMAHC et la fédération AGAPSY (Association Gestionnaire pour l'Accompagnement des personnes handicapées PSYchiques) permet à AMAHC d'être porteur de projet et de pouvoir faire bénéficier les vacanciers d'aides financières.

Pour la première fois cette année, cette aide financière a été étendue aux séjours de fin d'année.

Les commissions d'attribution AGAPSY (chaque vacancier doit présenter un dossier avec différents critères établis) se sont déroulées une fois par mois (la première en mars).

2 commissions ont été proposées, en juillet et en août, afin qu'un maximum de dossiers soient traités. La réception de ces dossiers, leurs traitements (beaucoup arrivent incomplets) et leurs transmissions à AGAPSY représentent toujours un temps de travail très conséquent pour le Service Vacances.

III - g : Les véhicules de location

Sur l'ensemble des véhicules loués, trois minibus ont nécessité d'être remplacés (séjours estivaux) venant perturber le déroulement des séjours : un minibus suite à une panne sur un retour de séjour et deux suite à des dysfonctionnements importants ne permettant plus une conduite sécurisée. Ces éléments, pouvant interpeller sur l'entretien et le suivi mécanique de ces véhicules, ont été repris dans le bilan avec DLM.

III - h : Les accompagnateurs de séjour

Parmi les 57 nouveaux accompagnateurs recrutés, 19 sont issus des journées « Forums Job d'été » (dont 15 uniquement pour la journée de l'Hôtel de Ville de Lyon), 19 par le biais d'Internet (notamment le site Rhône Alpes Solidaires) et 19 par le biais de connaissances (bouche à oreille).

L'organisme de formation GRAFE a encore cette année assuré la formation de 4 de nos responsables, tous reçus avec un avis favorable de la part du jury, excepté une accompagnatrice qui n'a pas pu se rendre au dernier module.

Pour la formation des animateurs, pour la deuxième année consécutive, GRAFE a proposé un week-end de sensibilisation aux fonctions d'animateur de séjours adaptés. 4 « nouveaux » animateurs ont participé et ont fait des retours positifs quant aux apports de la formation.

La formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) n'a pas été mise en place cette année faute d'accompagnateurs disponibles aux dates proposées par les Pompiers.

La journée d'information sur le thème du « Handicap psychique » que nous programmons en interne depuis quelques années a également été annulée, faute de participants. Cette formation permettait d'introduire la saison et de répondre aux questions posées par les accompagnateurs sur la maladie, la souffrance psychique et ses incidences sur la vie de la personne et ses relations aux autres.

Nous avons renouvelé cette année deux demi-journées de sensibilisation à la conduite de notre minibus pour les futurs accompagnateurs, sans grand succès puisque aucun candidat ne s'est présenté....

Ces annulations ou ces reports, faute de participants, semblent montrer, d'une manière générale que, dans notre souci de vouloir proposer à nos accompagnateurs des conditions de travail optimales, nous les sollicitons peut-être trop... Il est vrai que l'ensemble des formations que nous leur proposons empiètent sur leurs temps personnels et que la notion d'engagement semble avoir ses limites....

III - i : Les visites de séjour

Nous avons pu visiter quatre de nos séjours, 3 en période estivale et 1 en hiver. Sur un séjour estival, notre intervention a permis de restaurer un cadre satisfaisant en reprenant avec un membre de l'équipe animatrice certains points défectueux.

Cinq visites ont été effectuées par le CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adapté) durant l'été (Sermersheim, Richerenches, Valcros, Portiragnes et Carry le Rouet) et une visite s'est déroulée sur un séjour de fin d'année (Lunel). Rappelons que AMAHC est adhérent du CNLTA et, qu'en tant que tel, les séjours que nous organisons peuvent être « visités » afin de vérifier, en accord avec la Charte de Qualité du CNLTA, que toutes les conditions de séjours soient réunies et respectées.

Les comptes rendus de ces 6 visites sont globalement très satisfaisants, à la fois vis-à-vis du déroulement des séjours, de leurs ambiances, que des conditions d'hébergement.

10 de nos séjours ont été contrôlés en 2016, lors de visites inopinées, par des inspecteurs de la DDCS (Direction départementale de la Cohésion Sociale). Les 9 comptes rendus de ces contrôles que nous avons reçus sont dans l'ensemble plutôt satisfaisants. Beaucoup ont fait l'objet de réponses de la part d'AMAHC. C'est la première fois que nous avons autant de contrôles (9 contrôles durant l'été).

Quelques comptes rendus nous demandent d'effectuer des petits travaux nécessaires à la sécurisation des lieux ou à des aménagements plus fonctionnels. Les propriétaires ont été informés de ces demandes et se sont engagés à les entreprendre pour accueillir nos vacanciers en 2017.

Certains comptes rendus ont nécessité des réponses plus précises sur :

- Le budget des séjours, somme avec laquelle les accompagnateurs règlent les frais d'alimentation et d'activités,
- Le contenu de notre fiche d'inscription,
- Le contenu et le renouvellement de nos trousseaux à pharmacie d'appoints,
- L'absence de sachets témoins pour les repas, sachant que nous ne rentrons pas dans la législation de la restauration de collectivités

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE AU DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS

Les professionnelles ont poursuivi leur mission d'accompagnement avec toujours autant de bienveillance et de disponibilité à l'égard de chaque personne accompagnée. Elles se sont également, avec assiduité, mobilisées sur des temps de réflexion impulsés par Géraldine SANCHEZ et Hélène FOREST pour construire ensemble le projet du service, fil conducteur de toutes les actions communes menées sur l'année 2016 avec comme préalable l'écriture d'un agrément défini ainsi :

Le SAVS est destiné à l'accompagnement d'adultes âgés de 18 à 65 ans au moment de l'admission. Il s'adresse à des personnes en situation de handicap psychique dont les troubles sont stabilisés. Elles doivent bénéficier d'un suivi psychiatrique ou, à défaut, adhérer à un projet de soins. Leurs difficultés d'adaptation sociale requièrent un étayage social pour vivre au mieux leur quotidien. Elles résident sur la métropole de Lyon en logement individuel ou autre (habitat collectif, domicile familial...). Elles sont en situation de travail ou non.

Cette proposition d'agrément faite à La Métropole correspond à la volonté affirmée d'AMAHC de couvrir une offre de service la plus large possible qui réponde aux besoins des personnes en souffrance psychique nécessitant un étayage social pour les aider à vivre au mieux leur quotidien.

Responsable de service		Appui qualité et projets
Hélène FOREST		
Equipe Voltaire	Equipe Croix-Rousse	Géraldine SANCHEZ
Mimeline BASTIEN	Sophie AGAR	
Delphine RANNOU	Valérie DECLERCK	
Christelle PIEGAY	Maryline GUILLIER	
Clémence LICHTIG	Evelyne PELLET	
	Catherine PERRIN	
	Julie ZERBIB	

I - L'équipe

I - a : Sa composition et ses mouvements

Le SAVS est composé d'une équipe de travailleurs sociaux nommés ci-dessus représentant **7,2 ETP¹** et de la responsable de service. Le service se répartit sur deux sites : Croix-Rousse et Voltaire.

L'équipe Croix-Rousse a connu une stabilité, sur l'année 2016. Il est à préciser l'engagement de Valérie DECLERCK dans une formation DHEPS² à compter du 1er octobre 2016 et jusqu'au 30 juin 2018.

Pour l'équipe Voltaire, plusieurs mouvements de personnels ont eu lieu sur le premier semestre de l'année :

- L'embauche à 0,5 ETP de Clémence LICHTIG le 4 mars 2016, en remplacement du poste de Anne-Sophie JANIN laissé vacant le 20 novembre 2015,
- Le retour de Christelle PIEGAY le 15 avril 2016, à temps plein, après un congé parental,
- Le départ en congé maternité de Mimeline BASTIEN, le 28 mai 2016, prolongé par un congé parental au-delà du 31 décembre 2016. Son remplacement à 0,5 ETP depuis le 1^{er} juin 2016 est assuré par Clémence LICHTIG en complément de son 0,5 ETP initial.

Cette organisation a laissé une période de vacance de poste d'un 0,5 ETP sur la période de fin novembre 2015 à mi-avril 2016. Les professionnelles présentes ainsi que Géraldine SANCHEZ et Hélène FOREST ont été amenées à assurer le suivi social des 11 personnes accompagnées concernées.

L'équipe Voltaire a retrouvé une stabilité à partir du deuxième semestre 2016 avec deux professionnelles à temps plein et une professionnelle à 0,5 ETP. Cette répartition du temps de travail avec notamment deux temps pleins a été appréciée par les professionnelles car elle permet une continuité et un renforcement de présences sur le service et participe à une meilleure cohésion d'équipe. Le planning des congés d'été s'en est vu facilité puisqu'il n'a pas été nécessaire de mettre en place une permanence téléphonique et physique sur la période estivale comme en 2015.

L'équipe continue à être aidée dans sa pratique professionnelle par 10 séances annuelles d'un temps de supervision, auprès d'un psychologue clinicien, pour les professionnelles de la Croix-Rousse et d'une analyse de la pratique, auprès d'un psychanalyste, pour les professionnelles de Voltaire.

I - b : L'accueil des stagiaires

L'équipe participe à la formation des futurs travailleurs sociaux en accueillant cette année encore plusieurs stagiaires :

¹ ETP : Equivalent Temps Plein

² Diplôme des Hautes Etudes des Pratiques Sociales

- Jessica BATIN en formation de Conseiller en Economie Sociale et Familiale présente sur le SAVS Croix-Rousse du 4 janvier 2016 au 26 février 2016 dont le suivi de stage a été assuré par Catherine PERRIN et Evelyne PELLET,
- Claire MENGUAL étudiante en Master 1 « Handicap et Autonomie » du 25 mars 2016 au 28 avril 2016 dont le stage portait sur les critères d'attribution de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) concernant les adultes en situation de handicap psychique, plus particulièrement en lien avec Hélène FOREST,
- Camille BERNARDIN en formation d'Educateur Spécialisé 3^{ème} année du 29 novembre 2016 au 10 février 2017 plus particulièrement guidée par Julie ZERBIB,
- Cédric ROYBEN et Angélika BANACH en formation de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale auprès de Delphine RANNOU sur 5 périodes d'un mois,
- Lucie DESCHAMPS en formation d'Assistant de Service Social depuis le 3 octobre 2016 au SAVS Voltaire et jusqu'au 7 avril 2017. Clémence LICHTIG et Christelle PIEGAY assurent son suivi de stage.

I - c : Son investissement en interne et à l'extérieur

Le travail de l'équipe se forge, s'enrichit à travers une réflexion partagée autour du projet associatif qui s'est poursuivie sur l'année 2016, autour de la pratique du service dans le cadre de la construction du projet de service, par des actions co-animées menées sur le service et avec l'équipe de La Canille et par des échanges d'expériences et de pratiques avec d'autres structures et/ou dispositifs qui sont rendus possibles par des participations à des journées de formation, colloques et des rencontres partenariales.

Pour ce faire, les professionnelles ont participé à :

- une journée de formation au CH Le Vinatier sur « Les dépressions résistantes : actualités scientifiques, évolution des pratiques »,
- un colloque organisé par Santé Mentale France à RENNES sur « Cohésion sociale et santé mentale (les petites fabriques du lien) »,
- une journée de formation organisée à LYON par le CPCT (Centre Psychanalytique de Consultations et de traitement) « Qu'est ce qui me radicalise ? »,
- une journée de formation sur « La bientraitance et la relation d'accompagnement : quel discernement possible en situation ? » organisée par la Faculté Catholique de LYON,
- la 2^{ème} journée de Coordination 69 Soins Psychiques et Réinsertions « Liens interpersonnels, interprofessionnels et parcours de vie : une nécessité ».
- colloque à LYON sur « Le rétablissement en psychiatrie, le définir et le soutenir » organisé par l'institut Chryssippe,
- au colloque du MAIS à CLERMONT-FERRAND sur « Début et fin d'accompagnement, si on prenait le temps d'en parler ? ».

Les professionnelles au nom du service ont également été présentes :

- aux rencontres inter SAVS du Rhône sur des thématiques ciblées,
- aux Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) de LYON 1^{er}, 3^{ème}, 8^{ème} et CALUIRE,
- aux Ateliers Santé Ville,
- au comité de suivi de La Maison Relais Baraban gérée par Habitat et Humanisme,
- au comité de suivi de la Maison Relais Villebois Mareuil gérée par ADOMA,
- à l'inauguration de la résidence plurielle à TASSIN LA DEMI LUNE,
- à l'inauguration de la résidence accueil d'ORLOGES de CREPIEUX,
- à l'inauguration du CMP de VILLEURBANNE,
- aux portes ouvertes du SAVS Santy de l'ADAPEI.

Pour une présentation réciproque de nos services et missions, nous avons reçu dans nos locaux deux représentants de la mission locale de LYON 3^{ème} et deux responsables du service de maintien à domicile « Age et Perspectives ».

Pour permettre aux personnes accompagnées d'accéder à des loisirs culturels, Sophie AGAR et Delphine RANNOU ont proposé d'être les personnes référentes pour « Culture pour tous ». Julie ZERBIB a accepté d'être référente d'AGAPSY pour leur permettre de bénéficier d'une aide aux vacances.

Les professionnelles du service se sont également investies en fonction de leur disponibilité et centres d'intérêt à des groupes de travail dans le cadre du projet associatif, à la préparation de la fête de fin d'année d'AMAHC, à la réflexion autour des Permanences Administratives et d'Orientation (PAO), à la tenue de la documentation, entre autres.

II - Ses actions communes

Par la poursuite des séances de travail proposées depuis la fusion, les professionnelles, de par leur expérience et expertise, nourrissent ce qu'est et sera le SAVS AMAHC. Elles ont participé activement à l'élaboration du projet de service dont l'écriture, en cours de finalisation en fin d'année 2016, est portée par Géraldine SANCHEZ et Hélène FOREST. L'année 2016 a vu la mise en place concrète d'actions et d'outils communs (une participation élargie à la procédure d'admission, la co-animation du café liaison, l'organisation et l'animation du forum et de l'Instance Collective de Parole) qui a contribué à renforcer les liens entre les professionnelles, à fédérer l'équipe, à dessiner ses contours et à « faire corps ».

Les séances de travail d'une durée de 4h et au nombre de 15 se sont organisées parfois en petits groupes. Elles ont permis de revisiter différents outils et de les mettre en conformité selon la loi 2002-2 ; loi qui régit le SAVS, en :

- finalisant le livret d'accueil du service,
- actualisant le contrat d'accompagnement social initial de 6 mois et le contrat d'accompagnement annexe,
- rédigeant le règlement de fonctionnement,

- *mettant en forme* la charte des droits et des libertés des personnes accueillies,
- *définissant le café liaison, le forum et l'Instance Collective de Parole (ICP).*

Ainsi, depuis la fin de l'année 2016, la responsable du service remet à toutes les personnes au moment de leur admission ainsi qu'aux personnes en cours d'accompagnement au moment des bilans annuels **une pochette d'accueil** comprenant :

- le livret d'accueil du service,
- le règlement de fonctionnement du service,
- la charte des droits et des libertés des personnes accueillies,
- une information sur le café liaison.

II - a : La procédure d'admission

Comme annoncé dans le rapport d'activité 2015, depuis le début de l'année 2016, nous avons instauré une entrée unique pour toutes les demandes d'accompagnement social formalisées désormais par « la fiche de candidature ». Elles sont traitées de la manière suivante : à réception de la **fiche de candidature**, la personne candidate est reçue en **entretien d'admission** mené par Catherine PERRIN et un autre membre de l'équipe Voltaire ou Croix-Rousse en fonction des disponibilités des professionnelles. Ensuite, Catherine PERRIN désormais suppléée par Clémence LICHTIG ou Christelle PIEGAY étudie la candidature pour s'assurer auprès des partenaires de leur appui ou non à cette demande d'accompagnement et de la possibilité ou non d'un partenariat. L'étape suivante consiste à décider d'admettre ou non la personne candidate. Pour ce faire, nous avons expérimenté, sur l'année, deux manières de procéder : en **commissions d'admission restreintes** (de mars à juillet) et uniquement en **commissions d'admission élargies** (de septembre à décembre).

De quoi s'agit-il ?

- **La commission d'admission restreinte** consiste à statuer sur chaque candidature par les deux professionnelles qui ont reçu la personne candidate en entretien d'admission et la responsable de service et le cas échéant l'intervenante sociale qui occupe le poste de binôme.
- **La commission d'admission élargie** consiste à décider d'admettre ou non les candidatures par l'ensemble des professionnelles et la responsable de service.

Pour des situations individuelles étudiées en commissions restreintes suscitant des interrogations de par leur complexité, nous nous sommes donnés la possibilité de les présenter en commissions élargies ce qui fut le cas pour 2 d'entre elles.

Ainsi, de mars 2016 à juillet 2016 :

- **26 commissions restreintes** et **2 commissions élargies** ont eu lieu soit l'étude de **26 situations** individuelles.

De septembre 2016 à décembre 2016 :

- **4 commissions élargies** ont eu lieu qui ont permis de statuer sur **10 dossiers**.

Ces deux modes de fonctionnement vont faire l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif en début d'année 2017 en présence de M. CHAIZE pour choisir ensuite l'option à prendre pour une procédure d'admission commune satisfaisante.

En résumé, nous avons réceptionné **46 fiches de candidature** :

- **38 situations individuelles** ont été traitées dont 15 enregistrées en 2014 et 2015 (candidatures en instance sur le SAVS Voltaire et le SAVS Croix-Rousse) :
- **29 avis favorables** ont été émis,
- **7 refus** ont été prononcés : 2 personnes sont suffisamment autonomes ; 4 personnes ont été orientées vers des dispositifs plus adaptés à leur situation (autre SAVS, appartement d'essai d'ORLOGES, CHRS³); 1 personne relevait de soins.
- **2 candidatures n'ont pas donné lieu à un passage en commission** : 1 personne après l'entretien d'admission n'a pas souhaité donné suite et 1 personne, après vérification, bénéficiait d'une notification de la CDAPH⁴ pour un SAMSAH et non pas pour un SAVS.

Dans le souci de s'adapter au mieux aux attentes et aux besoins de chaque personne, nous avons dû bousculer nos habitudes pour répondre à une demande d'accompagnement atypique avec une réponse qui l'est tout autant. Nous avons été amenées à traiter deux demandes d'accompagnement soutenues par un même prescripteur de CHRS pour deux personnes formant un couple. Cette demande inédite pour notre service a suscité quelques interrogations quant à la pertinence ou non d'accompagner les deux personnes par un même service ; la responsable de service s'est mise en contact avec le chef de service du SAVS de l'ATMP, service vers lequel les deux personnes étaient également orientées. Après discussion, nous avons convenu de traiter ensemble ce cas de figure exceptionnel et de prendre une décision commune. Ainsi, les entretiens d'admission ont été menés par Catherine PERRIN pour l'équipe du SAVS AMAHC et par un professionnel du SAVS ATMP. Les personnes ont été reçues séparément puis ensemble et les professionnels ont pris le temps d'expliquer la manière de procéder à chaque candidat et au travailleur social qui soutenait la demande de SAVS.

³ CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

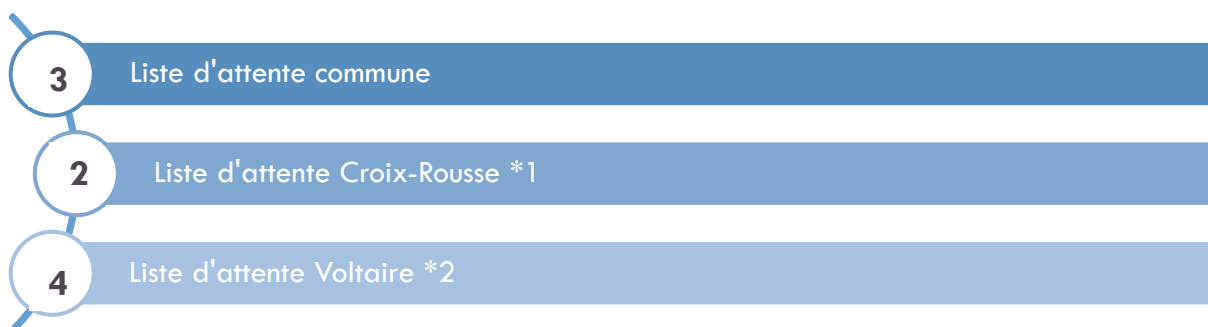
⁴ CDAPH : Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Le travailleur social du SAVS ATMP a participé à la commission d'admission en octobre 2016 à l'issue de laquelle nous avons décidé que chaque membre du couple serait accompagné l'un par le SAVS ATMP et l'autre par le SAVS AMAHC. Cette situation a suscité de l'intérêt par sa manière innovante de la traiter.

Au 31 décembre 2016 :

- **23 fiches de candidature** restent à étudier,
- **9 personnes sont en attente** d'une place.

Nous avons instauré 3 listes d'attente : une liste commune et deux listes respectant les critères spécifiques de chaque site sur lesquelles sont réparties les 9 personnes en attente.



*1 (proposition d'un suivi en binôme, proximité géographique du domicile de la personne)

* 2 (personne en situation de travail, proximité géographique du domicile de la personne et obligation d'un référant médical).

A titre indicatif, le **délaï moyen entre la réception de la fiche de candidature et l'avis de la commission d'admission** avoisine **3 mois ½** (délaï le plus court : 2 mois ; délaï le plus long : 6 mois). Le **délaï moyen entre l'accord de la commission et l'admission** de la personne se situe également à **3 mois ½** (délaï le plus court : 1 mois et délaï le plus long : 4 mois). **La durée de l'attente** a été raisonnable puisqu'elle se situe **entre 3 mois et 10 mois**.

Pour faire patienter les personnes en attente d'être accueillies, nous leur avons proposé de venir sur l'espace « le café liaison ».

II - b : Le café liaison

« Un espace collectif de rencontre permettant de créer du lien social entre les personnes présentes, autour d'un café ».

Cette instance mise en place par l'équipe de Voltaire, avant la fusion, a été élargie au nom d'AMAHC aux 114 personnes accompagnées par le SAVS, aux personnes en attente de leur admission au sein du service et à celles ayant quitté le service.

Depuis mars 2016, chaque café liaison est co-animé, à tour de rôle par une professionnelle de l'équipe Voltaire et une professionnelle de l'équipe Croix-Rouge, tous les 1ers jeudis de chaque mois à Voltaire.

Ses objectifs

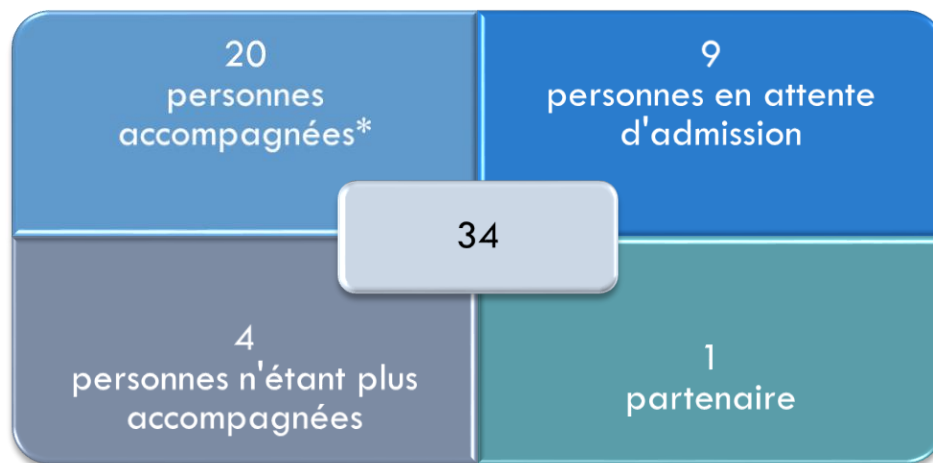
Il permet de :

- Découvrir les locaux de Voltaire,
- Rencontrer les professionnelles du service,
- Inaugurer et/ou conserver un lien avec le service,
- Intégrer « un groupe » bienveillant,
- Partager un moment convivial avec d'autres personnes en privilégiant les échanges,
- Partager l'expérience de l'accompagnement, écouter le témoignage apporté par les autres personnes présentes,
- Partager des informations d'ordre général (sur l'association et plus largement...),
- Soutenir la participation citoyenne,
- Faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances.

Son activité

11 cafés liaisons ont été organisés sur l'année. Clémence LICHTIG a été chargée du calendrier annuel et de l'annonce de chaque café liaison par affichage sur les deux sites.

Nous comptabilisons



* avec progressivement une participation de personnes accompagnées par l'équipe de la Croix-Rouge (6 à partir du mois de juin).

Nous notons l'assiduité de 4 personnes avec entre 4 et 8 participations chacune sur l'année. Nous observons une hausse significative de la participation avec une moyenne de **6,5 personnes** sur l'année (4 en 2015)

avec plusieurs pics de fréquentation : 11 personnes en juin ; 8 personnes en avril et novembre et 7 personnes en juillet et décembre. Ces données chiffrées permettent d'affirmer que la mission du café liaison se concrétise d'une part par la représentativité des participants et d'autre part par sa fréquentation. Les échanges autour d'un café entre les participants ont porté essentiellement sur l'actualité, les vacances, les idées de loisirs pendant le week-end.

Le café liaison est désormais porté par l'ensemble des professionnelles dans la mesure où chacune s'est progressivement familiarisée avec cet outil et appropriée cet espace par le biais de sa co-animation. Cette co-animation est également pensée comme facilitatrice de la venue des personnes accompagnées notamment par l'équipe Croix-Rouge ; cette instance-là étant nouvelle pour elles. Les professionnelles, par leur présence sur place, ont pu inciter les personnes accompagnées à venir mais aussi en organisant un accompagnement physique pour leur première participation.

L'annonce par affichage dans les locaux et l'information par lettre remise à toutes les personnes concernées ont également sans aucun doute contribué à une meilleure participation. Il est à noter qu'une attention reste à apporter en direction des partenaires pour qu'ils aient davantage connaissance du café liaison et puissent relayer, de leur côté, l'information.

Une possible alternative à la pré admission

Le café liaison est un espace dédié aux personnes en attente d'une place au sein du SAVS. Nous savons combien la continuité du lien entre le service et la personne concernée, sur cette période d'attente, conditionne l'entrée dans le service et facilite le démarrage de l'accompagnement. Par le passé, nous avons proposé des entretiens individuels, à intervalle de 2 mois, à chaque personne en attente d'être admise. Or, faute de moyens humains pour assurer ce suivi individualisé, nous avons dû trouver une autre alternative sur un temps collectif en proposant à toutes ces personnes de participer au *café liaison*. Nous reconnaissons que cette modalité n'est pas entièrement satisfaisante car elle écarte les personnes rétives à la dimension collective et plus enclines à la rencontre individuelle. 2/3 des personnes concernées n'ont pas donné suite à cette proposition : 9 personnes ont réussi à venir dont 1 personne accompagnée par un référent médical et 1 personne est venue deux fois sur sa période d'attente. Les professionnelles présentes sur le *café liaison* ont pu dire que cet espace n'est pas propice à une attention personnalisée que pourraient attendre certaines personnes. Nous préconisons donc de rétablir les entretiens individuels de pré admission et de conserver cette possibilité d'accueil sur le *café liaison* de manière à ce que chaque personne adopte la démarche la plus adaptée et aisée pour elle.

Par conséquent, pour mener cette mission à bien, AMAHC, en cours d'année 2016, a sollicité auprès de La Métropole un temps de travail supplémentaire de travailleur social pour prendre en compte le temps consacré à l'étape de pré admission.

II - c : L'Instance Collective de Parole (ICP)

« Un espace de parole permettant à chaque personne accompagnée de donner son avis sur le fonctionnement du service ».

Conformément à la loi 2002.02, « l'instance d'expression et de participation des usagers » a été instaurée, en 2016, sous la forme d'ICP. Elle est organisée, en présence d'un administrateur, par la chef de service en charge des projets et de la qualité, la responsable de service et/ou le directeur, avec une animation partagée avec les membres de l'équipe.

Ses objectifs se déclinent ainsi :

Favoriser la rencontre entre les personnes accompagnées

OBJECTIFS

Développer le sentiment d'appartenance au « groupe » SAVS AMAHC
Permettre de rencontrer des professionnelles autres que « leur référente » ainsi qu'un membre du CA
Permettre aux accompagnatrices et au membre du CA de faire connaissance avec les personnes accompagnées
Communiquer des informations d'ordre général sur l'association
Recueillir l'avis des personnes concernant l'offre de service du SAVS et son organisation (outils loi 2002.02, horaires...) et prendre en compte leurs propositions en apportant des réponses aux demandes et modifications souhaitées
Privilégier les échanges, les discussions sur le fonctionnement du service et leur expérience du SAVS
Réfléchir ensemble au fonctionnement du service, valoriser le savoir expérientiel des pairs
Promouvoir la participation citoyenne des personnes accompagnées
Donner la possibilité aux personnes absentes de s'exprimer.

L'ICP a eu lieu deux fois sur l'année :

- Le 21 avril 2016 dans les locaux de Voltaire. **15 personnes** étaient présentes. Cette ICP a consisté à préciser son objet, à présenter le SAVS AMAHC, le café liaison et le forum et à faire état de l'avancée du projet associatif.
- Le 29 septembre 2016 dans les locaux de la Croix-Rousse avec la participation de **12 personnes**. Les participants répartis en trois groupes ont pris connaissance du contrat d'accompagnement social, du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement du SAVS. Ils ont, avec pertinence, apporté des

remarques et fait des suggestions qui ont été prises en compte. Les trois documents ont été modifiés en conséquence et appliqués en fin d'année 2016.

II - d : Le forum

« Un espace convivial de rencontre permettant de créer du lien social entre les personnes accompagnées autour d'une question particulière d'intérêt général qu'elles choisissent d'une fois à l'autre. »

A compter du 1er juillet 2016, « la rencontre des personnes accompagnées », qui existait sur le SAVS Croix-Rouge depuis 2008, est devenue « **le forum** », animé par les professionnelles du SAVS, et ouvert à l'ensemble des 114 personnes accompagnées.

Ses objectifs se déclinent ainsi :

Favoriser la rencontre entre les personnes accompagnées

OBJECTIFS

Développer le sentiment d'appartenance au « groupe SAVS AMAHC
Permettre de rencontrer des professionnelles autres que « leur référente »
Permettre aux accompagnatrices de faire connaissance avec les personnes accompagnées
Proposer une information sur diverses thématiques : autour de la vie quotidienne, présenter les dispositifs existants/ressources extérieures au SAVS
Rendre actrices les personnes par le choix des thématiques
Promouvoir la participation citoyenne des personnes accompagnées en : <ul style="list-style-type: none">- facilitant la parole au sein d'un groupe bienveillant,- suscitant l'intérêt du débat autour de sujets divers,- écoutant les témoignages apportés par les personnes présentes,- partageant diverses expériences et valorisant le savoir expérientiel des pairs.

Deux forums ont eu lieu à partir de thématiques plébiscitées par les personnes accompagnées :

- Le 1^{er} juillet 2016 (17 participants) sur le thème : « **Partageons nos idées de loisirs pour préparer l'été et la rentrée de septembre** »
- Le 24 novembre 2016 (18 participants) sur le thème : « **Les bons plans et petites astuces pour dépenser moins** ».

Ces deux forums ont remporté un large succès auprès des participants. Réparties en deux groupes, les personnes présentes se sont montrées très intéressées et actives dans les échanges en apportant leurs connaissances et expériences. Elles sont reparties chaque fois avec un fascicule de recueils d'informations soigneusement préparé par les professionnelles du service et les stagiaires.

III - La file active du service

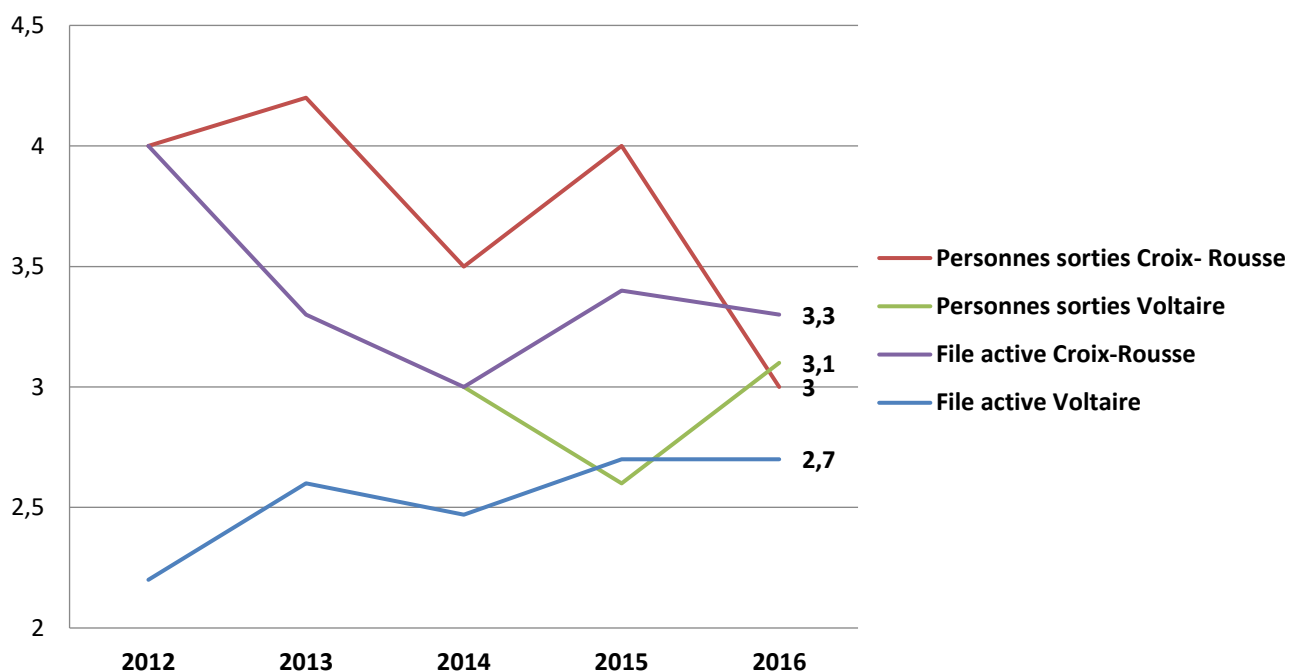
Nous entendons par file active le nombre de personnes accompagnées sur l'année 2016 soit **144** pour 114 places (**42** au SAVS Voltaire et **72** SAVS Croix-Rousse).

	Voltaire	Croix-Rousse
Nombre de places	42	72
File active	56	88
Dont femmes	34	47
Et hommes	22	41
Entrées	15	18
Sorties	15	21
Age moyen	45 ans	48 ans
Durée moyenne d'accompagnement	2,7 ans	3,3 ans

III - a : Le turn-over : les sorties et les admissions

Nous avons presque **doublé** le nombre de personnes qui a quitté notre dispositif en 2016 par rapport à l'année 2015. En effet, nous avons enregistré **36 sorties** (21 sorties pour Croix-Rousse (12 en 2015) et 15 sorties pour Voltaire (8 en 2015)) et organisé **33 admissions** (3 sont programmées sur début 2017) soit un turn-over de 31,5 %, presque un tiers de la file active. Ce chiffre est particulièrement élevé puisqu'il représente 29% pour le SAVS Croix-Rousse et 35,7 % pour le SAVS Voltaire. Ce turn-over s'explique d'une part par une proportion importante de personnes dont la durée d'accompagnement se situe dans la moyenne entre 3 et 4 ans et pour laquelle les objectifs d'accompagnement ont été atteints et d'autre part par les mouvements de personnels notamment de l'équipe Voltaire qui entraînent une nouvelle répartition des suivis individuels. Ils viennent interroger la poursuite ou non de l'accompagnement et parfois provoquent l'anticipation de fins d'accompagnement.

Durée moyenne d'accompagnement (en année)



La durée moyenne d'accompagnement chute considérablement pour les personnes sorties du SAVS Croix-Rousse et augmente de manière significative pour Voltaire pour se rejoindre au final autour de 3 ans.

III - b : Les motifs de fin d'accompagnement

36 personnes ont quitté notre dispositif pour les raisons suivantes :

↳ **22 personnes** se maintiennent dans de bonnes conditions **d'autonomie sur leur lieu de vie** (logement individuel, maison relais, résidence accueil) en conservant leur étayage médical et social et des liens avec leur entourage amical et/ou familial,

↳ **5 personnes**, par des **absences répétées** aux rendez-vous et notre difficulté à les mobiliser, ont montré leur volonté de ne plus bénéficier du service,

↳ **4 personnes** sont à **l'initiative de l'arrêt** de leur accompagnement social : dans tous les cas, cette décision a été partagée avec l'équipe de soins,

↳ **2 personnes** ont été **orientées** et accueillies respectivement au SAVS ADAPEI et au SAVS Moulin Carron géré par l'ARHM,

↳ **1 personne** s'est installée dans un autre département pour se rapprocher de sa famille,

↳ **1 personne** a été hospitalisée en psychiatrie avec un non-retour à son domicile et un projet d'orientation vers un foyer de vie travaillé avec l'équipe soignante,

↳ **1 personne** a été accueillie dans un foyer intra-muros du CH le Vinatier,

↳ **1 personne** a été en rupture de lien avec le service : notre intervention étant vécue comme trop intrusive,

↳ **1 personne** est décédée à l'hôpital cardiologique à la suite d'une dégradation de son état de santé physique.

III - c : « La veille d'accompagnement » : une alternative à la fin d'accompagnement

Dès son admission, il est abordé avec chaque personne la question de la fin de l'accompagnement. En effet, il lui est précisé, en postulat de départ, que l'aide apportée par notre service est une étape dans son parcours de vie ; une étape dont la durée est fonction du temps nécessaire à mener à bien les objectifs que nous nous fixons. Ces objectifs d'accompagnement définis ensemble sont revisités à chaque bilan annuel organisé entre la personne concernée, son accompagnatrice sociale et la responsable de service. C'est à ce moment-là qu'est interrogée la pertinence ou non de la poursuite de notre intervention sociale et qu'est abordée la fin de l'accompagnement. Conduire progressivement la personne vers une fin d'accompagnement peut être un objectif en soi mené sur 6 mois voire un an en concertation avec son entourage médical et social et avec la mise en place de modalités personnalisées sur la période définie :

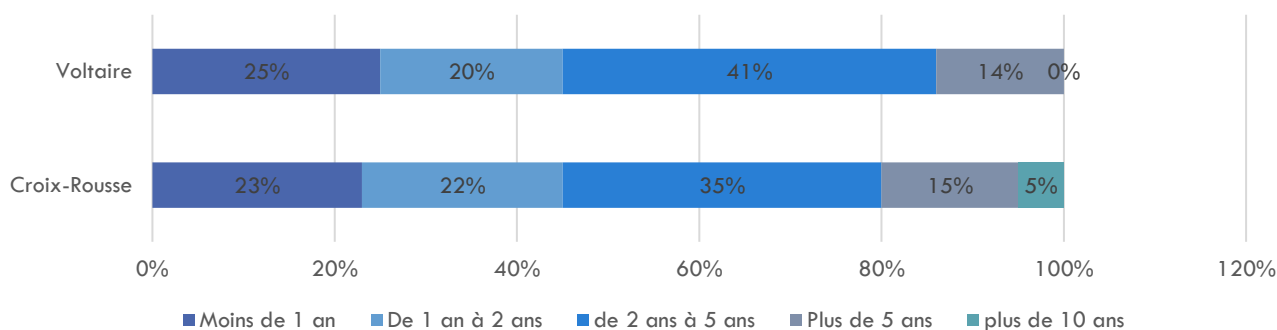
- espacer les rencontres avec son accompagnatrice sociale,
- encourager la personne accompagnée à solliciter son accompagnatrice sociale en cas de besoin,
- trouver une alternative au SAVS en organisant un relais auprès d'un autre dispositif ou référent social.

La fin d'accompagnement devient effective de notre point de vue quand la personne **sait solliciter à bon escient le bon interlocuteur et sait s'appuyer sur le dispositif adéquat.**

Néanmoins pour certaines personnes, il faut bien admettre que le SAVS peut être un dispositif sur du long cours dans la mesure où il favorise leur maintien sur leur lieu de vie dans des conditions acceptables. Elles requièrent toutes les facultés physiques et intellectuelles pour les actes essentiels de la vie quotidienne et ainsi sont, de ce point de vue, en capacité de vivre de manière autonome à leur domicile. Cependant, leurs troubles psychiques génèrent un sentiment d'insécurité et un isolement relationnel. Nous repérons que donner la possibilité à la personne de solliciter notre service en cas de besoin et ainsi de conserver un lien aussi ténu soit-il peut suffire à la rassurer et à être moins isolée. Nous l'illustrons par la maxime : « Il suffit de « peu » mais « ce peu » peut être essentiel ».

Nous relevons qu'une proportion non négligeable de personnes accompagnées depuis plus de 5 ans voire 10 ans (pour le SAVS Croix-Rousse à hauteur de 5 % de sa file active) est concernée.

File active



Pour répondre à ce besoin d'accompagnement repéré depuis plusieurs années, les professionnelles sont favorables à la création de ce que nous appelons communément « *la veille d'accompagnement* ».

Il s'agit d'un dispositif comprenant des modalités et des objectifs d'accompagnement spécifiques :

- Consolider les acquis, valoriser l'autonomie acquise jusqu'alors,
- Éviter l'isolement, le repli sur soi,
- Maintenir une intégration sociale,
- Favoriser le maintien à domicile,
- Soutenir l'attente pour l'accueil dans un autre dispositif.

Le rythme des rencontres avec les professionnelles du service s'organise sous forme de rendez-vous au bureau sur demande de la personne concernée mais aussi, pour éviter le repli sur elles de certaines personnes, sur sollicitation des professionnelles en instaurant un rythme de rencontres plus espacé que dans le cadre d'un accompagnement dit « classique ».

Cette initiative soutenue par la direction d'AMAHC a fait l'objet d'une demande auprès de notre financeur, en cours d'année 2016, de 8 places supplémentaires et par conséquent le financement d'un poste de travailleur social à 0,5 ETP.

En fin d'année 2016, nous restons en attente de la réponse de La Métropole.

III - d : Les admissions

Nous avons accueilli **33 nouvelles personnes** (18 pour l'équipe Croix-Rouge et 15 pour l'équipe Voltaire).

Nous observons une évolution du profil des personnes admises avec comme particularités :

- 8 femmes (sur 14) mères de famille ayant ou non à charge leurs enfants. Ces personnes ont fait émerger des questions autour de la parentalité et de la problématique familiale,
- des personnes très isolées sur le plan relationnel avec un entourage familial ou amical réduit,
- des personnes en plus grande précarité financière et sociale,

- des personnes réfugiées politiques ou ayant fui leur pays d'origine (russe, serbe, subsaharienne...) avec des parcours de vie douloureux (stress post-traumatiques) et des difficultés pour s'exprimer en français,
- des personnes concernées par des problématiques d'addiction (alcool, surconsommation de médicaments, internet).

Les besoins d'aide répondant à une meilleure autonomie et qualité de vie correspondent au savoir-faire du service mais ces nouveaux profils obligent l'équipe à élargir son réseau partenarial : Forum Réfugiés, l'Armée du Salut, services de la Préfecture, CSAPA⁵, services à l'Enfance, planning familial... et à savoir au mieux s'adapter à des problématiques émergentes par le biais de formations professionnelles spécifiques. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces observations au moment du bilan de l'année 2017.

III - e : Le profil des personnes accompagnées

		Entrées			File active			Sorties		
		Croix Rousse	Voltaire	AMAHC	Croix Rousse	Voltaire	AMAHC	Croix Rousse	Voltaire	AMAHC
Ratio homme	Homme	53%	43%	48%	47%	39%	44%	33%	56%	43%
	Femme	47%	57%	52%	53%	61%	56%	67%	44%	57%
Age	Age	43.2	40.3	42	47.7	45.1	46.7	48.6	44	46.7
	+ jeune	31	27	27	30	27	27	35	27	27
	+ âgé	59	56	59	64	66	66	62	66	66
Situation Familiale	Célibataire	85%	79%	82%	73%	77%	75%	67%	69%	68%
	Séparé	5%	7%	6%	7%	7%	7%	5%	6%	5%
	Vie en	5%	0	3%	2%	0	1%	0	0	0
	Divorcé	5%	14%	9%	15%	16%	15%	23%	25%	24%
	Veuf	0	0	0	3%	0	2%	5%	0	3%
Ressources	AAH	89%	71%	82%	82%	68%	76%	71%	74%	73%
	Retraite	0	0	0	2%	7%	5%	5%	0	5%
	Salaire	0	22%	9%	3%	16%	7%	5%	13%	8%
	Pension	0	7%	3%	10%	7%	9%	14%	13%	11%
	Autre	11%	0	6%	3%	2%	3%	5%	0	3%
Mesure de protection	Sans	69%	64%	69%	57%	66%	60%	67%	56%	62%
	Avec	31%	36%	31%	43%	34%	40%	33%	44%	38%
Situation de travail		0	3	3	1	9	10	1	2	3

⁵ Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

Commentaires :

La population accueillie tend à se féminiser. Pour autant, nous constatons que les fins d'accompagnement concernent davantage les femmes (57%) que les hommes (43%).

Nous notons un écart important entre la personne la plus jeune et la plus âgée (27 ans et 66 ans) mais la moyenne d'âge se stabilise au fil des années autour de 47 ans tous sexes confondus.

Une grande proportion de personnes vit seule de par leur célibat, séparation, divorce ou veuvage. Seulement, deux mères vivent en couple et une personne vit en concubinage.

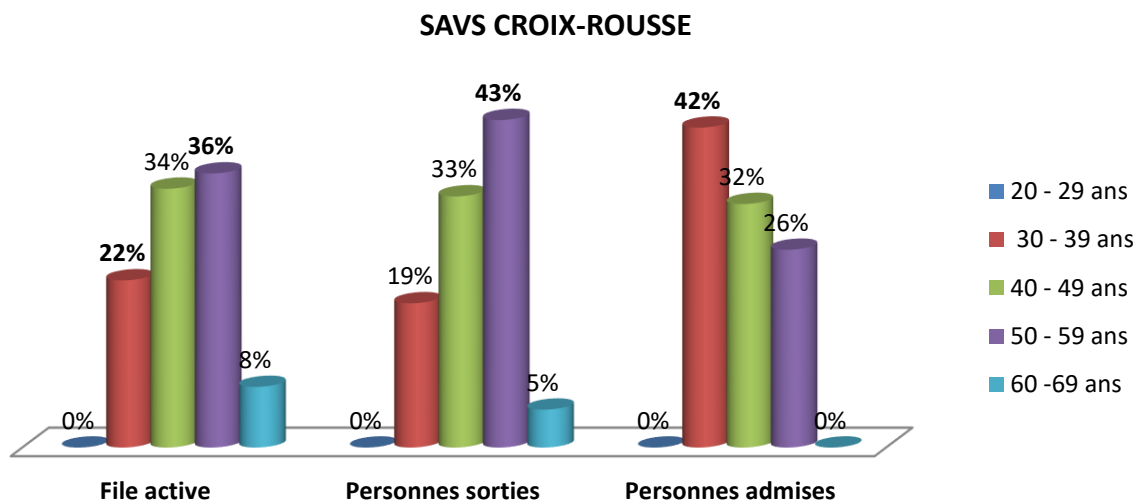
Une grande majorité de personnes bénéficie de l'AAH pour n'avoir jamais ou très peu travaillé du fait de leur situation de handicap psychique. 7% des personnes accompagnées perçoivent un salaire.

Une majorité de personnes ne bénéficie pas de mesure de protection de biens. Une aide administrative et financière est apportée pour nombre d'entre elles par les professionnelles.

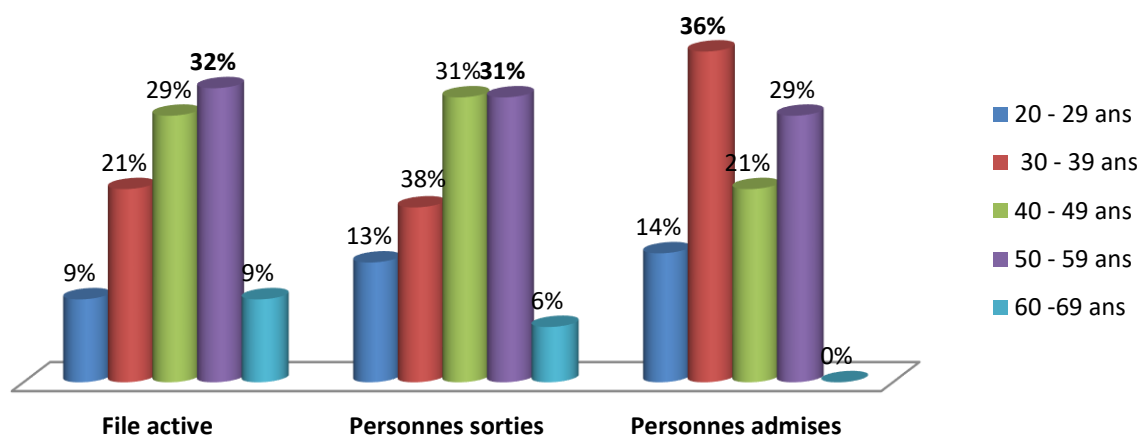
L'équipe de Voltaire accueille des personnes en situation de travail dont 6 travaillent à temps plein en milieu protégé (3) ou en milieu ordinaire (3).

Une personne accompagnée par le SAVS Croix Rousse a été soutenue dans ses démarches d'insertion professionnelle. Elle a été admise dans un ESAT, et un relais pour son accompagnement social a été organisé vers un autre SAVS accueillant des personnes en situation de travail et proche géographiquement de son domicile.

L'âge



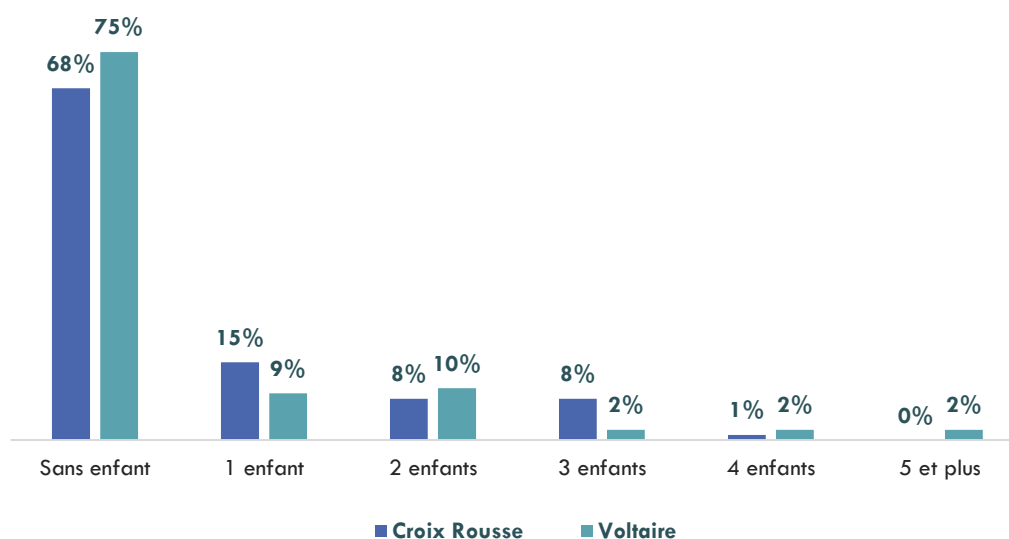
SAVS VOLTAIRE



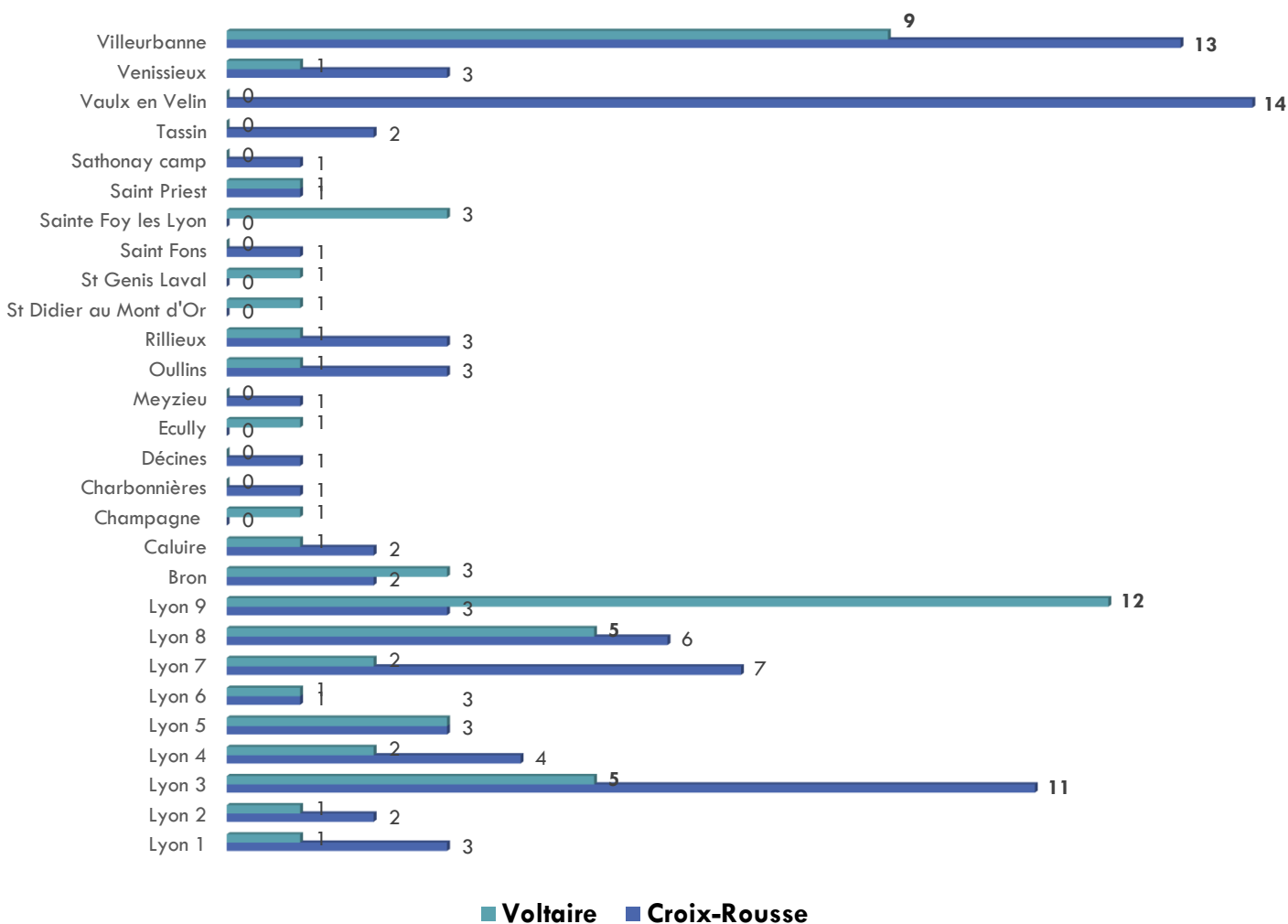
Nous notons que la tranche d'âge **60-69 ans** est significativement représentée. Un certain nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a toute légitimité à bénéficier du SAVS. C'est la raison pour laquelle nous proposons, dans le nouvel agrément, d'accueillir des adultes au-delà de 60 ans et jusqu'à 65 ans.

La situation familiale

La majorité des personnes accompagnées n'a pas d'enfant du fait d'un grand nombre de célibataires. Seulement 16 parents (13 mères et 3 pères) ont des enfants mineurs dont 7 mères en ont la garde (2 femmes vivent en couple). Les autres enfants vivent avec l'autre parent ou sont placés en famille d'accueil ou vivent à l'étranger dans leur pays d'origine. Toutefois, une majorité des parents a des enfants majeurs avec lesquels des liens sont pour la plupart maintenus.



Leur lieu de résidence



Croix - Rousse

- Vaulx en Velin
- Villeurbanne
- Lyon 3^{ème}

Voltaire

- Lyon 9^{ème}
- Villeurbanne
- Lyon 3^{ème} et Lyon 8^{ème}

Le SAVS AMAHC rayonne sur la Métropole. Le SAVS Voltaire couvre **57 %** du territoire lyonnais alors que le SAVS Croix-Rousse intervient auprès de **45 %** de personnes demeurant sur LYON.

Pour le SAVS Voltaire, nombre de personnes accompagnées réside à **LYON 9^{ème}** du fait de l'implantation historique des locaux de ex FIRMAMENT (l'équipe disposait d'un bureau dans les locaux du club de Vaise) sur ce même arrondissement. Une grande proportion habite à **LYON 3^{ème}** et à **VILLEURBANNE** à proximité des locaux du service. Ces derniers sont situés dans un quartier central de LYON bien desservi par les transports en commun ce qui facilite (gain en temps et en énergie) les déplacements pour les personnes accompagnées et les professionnelles.

Le SAVS Croix-Rousse a une majorité de personnes en dehors de LYON avec des interventions sur **VAULX EN VELIN** grâce à un partenariat renouvelé d'année en année avec l'équipe du CMP et sur **VILLEURBANNE** ⁶ où la demande est très forte venant des Maisons Du Rhône (MDR) et du CMP. Pour LYON, l'équipe de La Croix-Rousse intervient également sur le **3^{ème} arrondissement** ⁷ et dans une moindre mesure sur LYON 7^{ème} et LYON 8^{ème}.

Leur type de logement

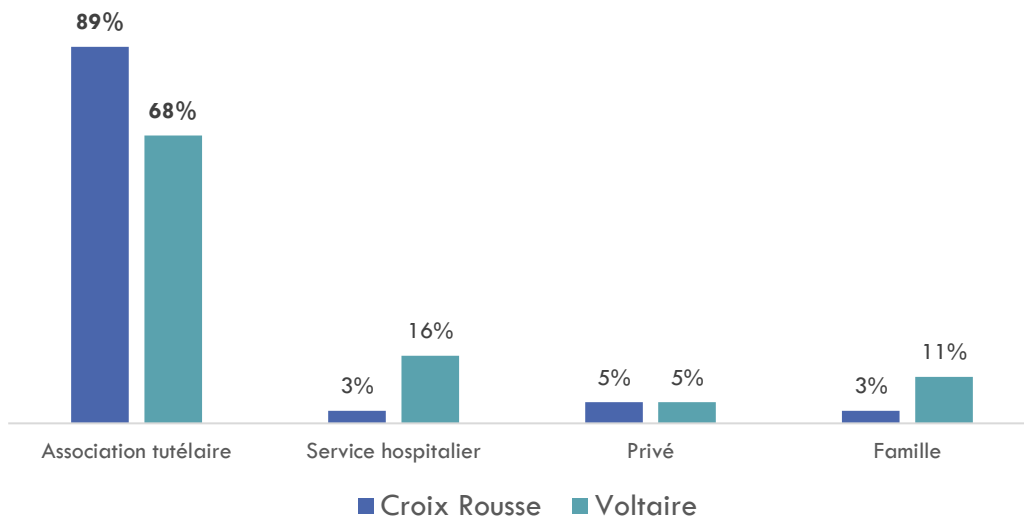
	CROIX-ROUSSE	VOLTAIRE
LOGEMENT INDIVIDUEL	80%	75%
LOGEMENT FAMILIAL	7%	4%
MAISON RELAIS	9%	9%
RESIDENCE SOCIALE/ACCUEIL	4%	11%
AUTRES	0%	1%

La plupart des personnes accompagnées vivent en **logement individuel** dont 10% pour le SAVS Croix-Rousse sont propriétaires et 5% pour le SAVS Voltaire. Les maisons relais d'Habitat et Humanisme, d'ADOMA et les résidences accueil d'ORLOGES sont des lieux de résidence très appréciés des personnes accompagnées. Elles sont une alternative très intéressante entre le logement individuel et le foyer de vie.

⁶ Commune de banlieue la plus peuplée en France avec 148 513 habitants au 1^{er}.01.14 : source internet ville de Villeurbanne

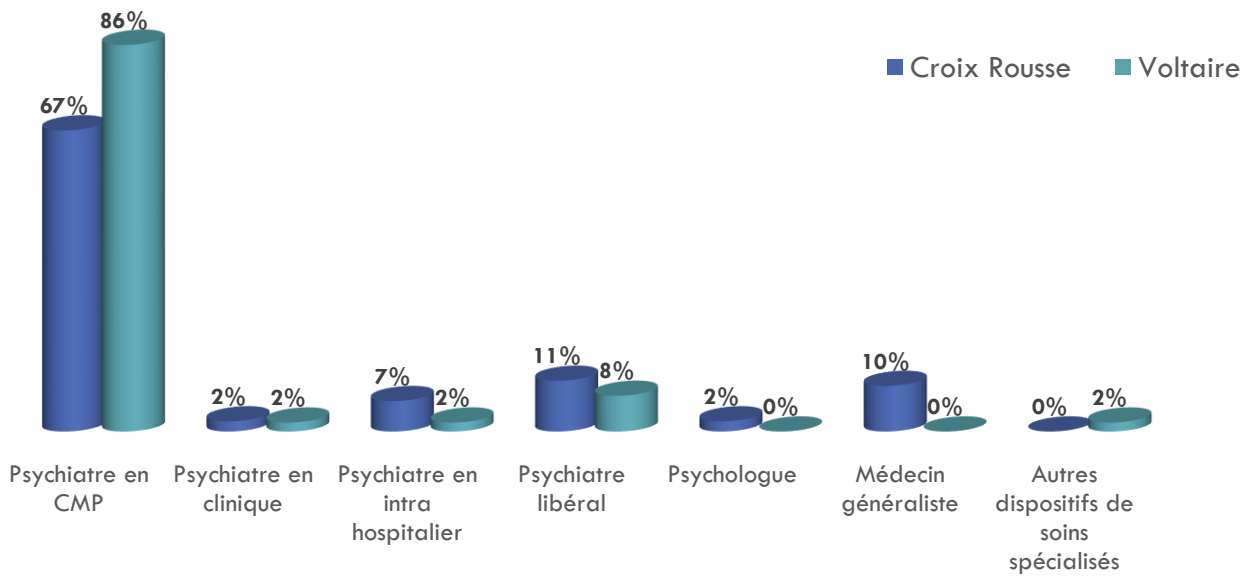
⁷ Arrondissement de Lyon le plus peuplé avec 99 819 habitants en 2014 : source internet arrondissements de Lyon

Les mesures de protection de biens



Des liens privilégiés s’instaurent avec certains mandataires judiciaires. La complémentarité de nos missions s’articule autour de la situation de la personne concernée et permet un partenariat constructif et aidant de part et d’autre.

Le suivi médical



La plupart des personnes accompagnées bénéficie d’un **suivi médical psychiatrique en secteur public** d’où des liens partenariaux avec les équipes soignantes des CMP et hôpitaux spécialisés sur la Métropole.

IV - Le traitement des notifications directement adressées par la MDMPH

	2014 (de juillet à décembre)	2015	2016
Nombre	80 (sur 6 mois)	141	152
Origine orientation	61% MDR LYON 1- Lyon 3 2- Lyon 9 3- Lyon 8	46% MDR LYON 1- Villeurbanne 2- Lyon 6 3- Lyon 8, 9 et 3	47% MDR LYON 1- Villeurbanne 2- Lyon 9 3- Lyon 3,6 et 8
Ratio hommes femmes	57% 43%	46% 54%	54% 46%
Age moyen + âgé + jeune	45 ans 58 ans 19 ans	44 ans 67 ans 21 ans	45 ans 63 ans 23 ans
Notifications communes ATMP / GRIM % traité par AMAHC	84%	70%	71%
Rdv fixés	48%	92%	94%
Rdv honorés	44%	52%	56 %

Les SAVS ont le vent en poupe ce qui explique en partie le nombre exponentiel de notifications pour notre service. Ils sont des dispositifs préconisés par la CDAPH pour une quasi-totalité à bon escient et pour un certain nombre à défaut d'autres solutions. Il arrive parfois qu'une personne sur une même notification soit orientée vers un SAVS et des foyers de vie voire des FAM (Foyers d'Accueil Médical) qui sont des dispositifs aux antipodes.

Cette année, nous avons reçu **152 notifications** CDAPH pour notre service, chiffre supérieur à 2015 qui s'élevait à 141. Sur les 152 notifications, 108 notifications ont été traitées par AMAHC (**71%**) ; le reste étant dispatché entre le SAVS ATMP et le SAVS GRIM soit 29% des notifications communes. Le traitement des notifications communes donne lieu à deux rencontres annuelles entre les professionnels chargés des admissions au sein de leur SAVS de manière à fluidifier le plus possible les orientations entre nos services respectifs et à prendre en compte toutes les personnes notifiées dans des délais raisonnables.

Pour AMAHC, Mélanie HIGUERO se charge de contacter, par lettre, chaque personne concernée, dans le mois qui suit la réception de la notification en proposant soit de :

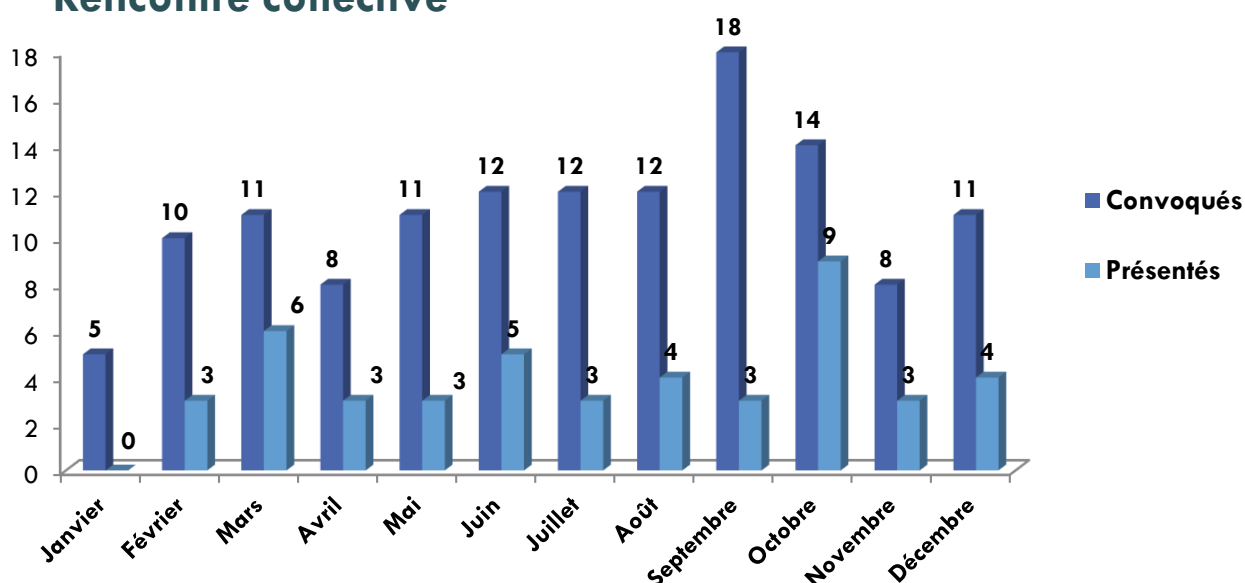
↪ **participer à une rencontre collective** de présentation du SAVS animée par Géraldine SANCHEZ qui se déroule une fois par mois à Voltaire,

↪ **être reçue en entretien individuel** par Hélène FOREST,

avec la possibilité laissée à chaque personne de choisir la manière de répondre à ce premier contact. Mélanie HIGUERO reste leur interlocutrice et se charge d'organiser les rendez-vous.

Il s'agit pour les personnes notifiées d'avoir une présentation des missions, des objectifs et modalités du SAVS et de leur permettre d'estimer s'il peut répondre à leur besoin d'aide. A l'issue de ce premier contact, les personnes qui souhaitent bénéficier du SAVS remplissent **une fiche de candidature** qui inaugure la procédure d'admission spécifique à notre service.

Rencontre collective



Nous comptons une moyenne de 4 personnes présentes aux rencontres collectives mensuelles.

	Rdv Individuel	Rdv Collectif
Nombre de personnes concernées	29	83
Rdv proposés	36	132
Rdv honorés	17	46
	58,6 %	55,4 %

Pour chaque personne qui ne se présente pas au premier contact proposé, un deuxième rendez-vous est fixé. Ainsi, sur l'ensemble des personnes concernées, 56% d'entre elles ont répondu à l'invitation : 55,4 % par le biais des rencontres collectives et 58,6 % en rendez-vous individuels. Nous constatons aussi que 74 % d'entre elles ont donné suite à ce premier contact en nous adressant en retour leur fiche de candidature

motivant leur demande d'accompagnement. Cette donnée chiffrée conforte notre position affirmée de chercher avec persévérance à provoquer un premier contact entre la personne notifiée et le service ; condition sine qua non, à notre sens, d'inaugurer une demande d'accompagnement social. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur la nécessité de valoriser cette étape que nous considérons comme partie intégrante de pré admission. En effet, **le traitement des notifications** directement adressées par la MDMPH correspond à **une étape de pré admission** portée par Mélanie HIGUERO, Géraldine SANCHEZ et Hélène FOREST à défaut d'un financement spécifique. Une demande de moyens supplémentaires a été faite en cours d'année auprès de la Métropole prenant en compte la valorisation du temps et du travail fournis à cet endroit.

Sur les dossiers traités par AMAHC, nous relevons que :

- **41 %** des notifications reçues restent **sans suite** :
 - ↳ 24% concernent les personnes qui ne se manifestent pas auprès du service, malgré nos relances,
 - ↳ 9% ne correspondent pas à notre agrément (situation géographique, âge...) ou la situation de la personne ne relève pas d'un SAVS (décision prise après un entretien individuel ou un échange téléphonique avec un partenaire repéré (par exemple le mandataire judiciaire dont les coordonnées sont indiquées sur la notification)). Dans ces cas-là, nous ne donnons pas suite à ces orientations vers notre SAVS,
 - ↳ 8% des orientations sont refusées par les personnes elles-mêmes.
- **59 %** des notifications reçues ont fait l'objet d'une **étude** dont :
 - ↳ 7% des personnes concernées ont été admises au SAVS,
 - ↳ 5% des notifications concernent des personnes admises sur liste d'attente,
 - ↳ 47% en attente (passage en commission, fiche de candidature en cours d'étude, en attente du retour de la fiche de candidature...).

V - Le cœur du métier

La situation présentée à deux voix par Julie ZERBIB et Hélène FOREST dans le cadre de la journée de coordination 69 est l'illustration du travail de proximité et du travail de coordination indissociables dans l'accompagnement proposé. Cette situation nous montre qu'il est question de la qualité des liens avec la personne concernée et des liens partenariaux, de la nécessaire complémentarité des missions et des rôles de chaque intervenant mais aussi de leurs limites. Elle a suscité une mobilisation intense et constructive de l'équipe non seulement par le soutien apporté aux professionnelles en première ligne mais aussi par sa réactivité à gérer parfois dans « l'urgence ».

Nous avons rencontré pour la première fois Mme F en octobre 2010, accompagnée par sa tutrice et orientée vers notre SAVS par l'assistante sociale du service psychiatrique dont elle dépend. Mme F âgée de 51 ans est célibataire et mère d'un fils né en 1989, qui a été placé en famille d'accueil dès son jeune âge. A la naissance de son fils, Mme F a fait une grave décompensation psychique qui l'a amenée à être hospitalisée une première fois en psychiatrie. Elle vit seule dans un logement individuel depuis plus de 22 ans. Elle est sous tutelle depuis sa majorité.

Mme F a des liens étroits avec une tante et son mari vieillissant. Elle a des liens téléphoniques quasi quotidiens avec sa tante et elle se rend chez eux tous les dimanches pour le repas de midi où elle rencontre aussi son fils. Elle a également 2 amis de longue date qui lui rendent visite à son domicile.

A domicile, elle bénéficie d'une aide-ménagère 1 fois par semaine, d'un portage de repas tous les jours sauf le week-end et un passage infirmier 3 fois par jour pour la surveillance de la prise de son traitement psychotrope. Elle bénéficie d'un suivi médical régulier par son médecin généraliste qui la connaît depuis plus de 20 ans. Un accord a été passé entre son médecin psychiatre et son médecin généraliste pour organiser ses soins. Le parcours de soins de Mme F montre qu'elle est hospitalisée une fois par an sur des périodes plus ou moins longues, souvent dans un contexte de troubles de comportement qui se caractérisent par un repli sur elle, des insomnies, des nuisances sonores et déambulations nocturnes dans son immeuble.

C'est à l'issue d'une longue hospitalisation en psychiatrie en 2009 que non seulement l'étayage au domicile de Mme F a été renforcé mais aussi que la mise en place d'un SAVS a été pensée par l'équipe médico-sociale du service hospitalier et la tutrice dans un contexte de relations familiales empreintes d'ambiguïtés où des plaintes émergeaient de part et d'autre. Il s'agissait d'aider Mme F à être moins dépendante de sa tante mais aussi de la préparer à l'idée d'intégrer une structure collective. Ainsi la demande d'accompagnement pour notre service était formulée par les professionnels de la manière suivante :

- Permettre à Mme F d'apprendre à faire ses courses et à gérer son budget de semaine,
- L'accompagner vers la mise en place de visites vers des établissements adaptés, voire d'un accueil de jour avec des activités de loisirs.

La tutrice précisant que ce deuxième objectif devait se faire sans contrainte, ni urgence. Par contre, Mme F était totalement opposée à l'idée de vivre ailleurs que chez elle. Elle considérait même ce projet comme une punition. Elle se plaisait dans son logement et elle ne souhaitait pas le quitter. Elle ne souhaitait pas non plus avoir des loisirs sur l'extérieur. Elle disait apprécier de rester chez elle à jardiner sur son balcon, lire, recevoir ses hôtes, fumer, boire des cafés et cuisiner de temps à autre. L'équipe du SAVS accepte donc d'accompagner Mme F en lui précisant d'emblée que nous respecterons son choix de vie dans la mesure où elle y trouvait un confort et une satisfaction. Nous nous sommes engagés dans un premier temps à l'aider à gagner en autonomie sur certains actes de la vie quotidienne que nous avons formalisés, sous la forme d'un contrat d'accompagnement social.

Nous sommes donc un intervenant supplémentaire à domicile ; n'en déplaise à Mme F qui se montre très hospitalière et accueillante lorsque son accompagnatrice sociale se rend chez elle. Dans la manière dont elle nous parle de son aide-ménagère et des infirmières à domicile, nous en comprenons qu'elle a réussi à tisser des liens de proximité voire d'exclusivité avec chacune d'elles. L'accompagnatrice sociale s'est alors mise en contact

avec le service d'aide-ménagère, le cabinet infirmier et la tante de Mme F pour se présenter et préciser la nature du travail d'accompagnement auprès de Mme F. Notre intervention a consisté à l'accompagner retirer son argent à la banque et à l'accompagner faire ses achats. A travers, cet accompagnement nous évaluons les capacités de Mme F à se mobiliser et à se mouvoir à l'extérieur. Nous l'incitons à utiliser les transports en commun et les empruntons avec elle. Nous mesurons aussi combien les déplacements à l'extérieur sont certains jours difficiles pour Mme F. Elle est vite essoufflée ; elle est lente et par moments elle manque d'assurance ce qui provoque des pertes d'équilibre et des risques de chute.

Nous réalisons que le moindre accompagnement prend beaucoup de temps et d'énergie. Mme F demande une grande vigilance pour éviter les chutes. L'accompagnatrice sociale partage cette situation en réunion d'équipe et nous envisageons d'instaurer un travail en binôme pour venir la suppléer sur certaines démarches à l'extérieur. Ainsi le travail de proximité auprès de Mme F est renforcé et permet à l'accompagnatrice sociale référente de se consacrer davantage à la coordination des différents partenaires médicaux et sociaux.

Une courte hospitalisation en psychiatrie en 2011 et une plus longue en 2012 ont permis d'établir des liens partenariaux entre le SAVS et les soignants du service. En juin 2012, Mme F a exprimé pour la première fois ses difficultés à vivre seule chez elle et son appréhension à retourner à domicile. Elle exprimait à la fois un sentiment d'insécurité et de solitude jusqu'à lors tu. Par-là, elle laissait peut-être entrevoir la possibilité d'aborder la question d'un ailleurs. Au cours de ce bilan, nous lui parlons d'une alternative possible que sont les accueils temporaires pour lui permettre non seulement de pallier sur des courts séjours la solitude à domicile mais aussi pour s'essayer à la vie collective. Elle accepte de visiter un premier lieu puis un deuxième où elle séjournera plusieurs fois entre 2012 et 2014. Parallèlement, à sa sortie d'hôpital, les partenaires médicaux et sociaux préconisent un renforcement de l'aide humaine à domicile par le biais de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et des aides techniques pour aménager la salle de bains qui devient difficilement accessible ainsi qu'une aide à la toilette deux fois par semaine par les infirmières. Puis, nous commençons à évoquer la recherche de structures collectives type foyer de vie susceptibles de l'accueillir, qui est remis en question par Mme F.

Cet étayage renforcé sur la fin d'année 2012 a permis à Mme F de se maintenir à domicile, de ne pas être hospitalisée en psychiatrie en 2013 et 2014. En effet, tous les intervenants se sont montrés solidaires et ont été suffisamment en lien pour rendre les missions de chacun les plus aisées possibles. La famille et les amis de Mme F restent très présents auprès d'elle et par leur soutien participent aussi à son maintien à domicile. Les séjours temporaires de Mme F programmés à l'avance lui ont apporté du répit dans son quotidien et ont permis aussi, il faut le reconnaître, aux professionnels de souffler et de « tenir le coup ». Ce partenariat avec le service d'accueil temporaire est riche dans le sens où un bilan de chaque séjour était rédigé par l'équipe éducative ce qui a permis d'avoir un regard sur les capacités de Mme F à vivre en collectivité et de pouvoir réajuster le projet de vie en établissement.

Nous réalisons aussi combien chacun d'entre nous pouvait dépasser parfois ses limites et plus particulièrement les infirmières à domicile qui sont très investies, présentes au lever, à la préparation du petit-déjeuner et au coucher. Puis la situation à domicile s'est dégradée au retour d'un séjour en accueil temporaire en septembre

2014. Elle s'est foulée une cheville. Le retour à domicile est difficile et compliqué car Mme F se montre dépendante physiquement.

Les infirmières sont les témoins de chutes à répétition de Mme F nécessitant parfois de courts séjours au service d'urgence de l'hôpital général. Ce travail de coordination que nous portons est intensif ; exige de la réactivité et une bonne volonté de tous les acteurs.

La recrudescence des chutes s'accroît en début d'année 2015, une chute plus grave que les précédentes a nécessité une hospitalisation puis des soins en centre de rééducation. Commence alors une période très délicate pour Mme F qui devient de plus en plus dépendante physiquement. Au cours de ces semaines de soins, Mme F a pu nous dire ainsi qu'à sa tante et à sa tutrice combien il lui était difficile d'envisager un retour chez elle. A ce moment-là, nous étions dans une impasse, face à une difficulté à trouver une place dans une structure adaptée : trop jeune pour un établissement pour personnes âgées, pas assez autonome pour un foyer de vie, pas suffisamment dépendante pour un foyer médicalisé. Nous élargissons alors nos recherches et nous sollicitons la MDMPH pour un appui ; mais nous savons qu'un retour à domicile est inévitable et essayons tant bien que mal de le retarder.

Nous pensons alors que l'état de santé de Mme F pourrait relever de soins en psychiatrie. Entretemps, nous savons que le médecin généraliste de Mme F est parti à la retraite et que son remplaçant n'a pas encore fait connaissance avec Mme F. Nous nous tournons directement vers le médecin psychiatre de Mme F et apprenons à ce moment-là qu'il a changé de service. Le lien instauré entre le généraliste et le psychiatre de l'intra n'est plus opérant. Le nouveau psychiatre du service ne connaît pas Mme F et nous suggère de passer par le service d'urgence psychiatrique pour envisager une éventuelle hospitalisation. A l'issue d'un énième passage à l'hôpital général, elle est orientée sur notre insistance au service d'urgence psychiatrique pour une consultation qui n'aboutira pas.

S'enchaînent alors sur 6 mois des séjours entre centre de rééducation et accueil temporaire entrecoupés de retours à domicile. Ces retours à domicile sont compliqués car ils se soldent à nouveau par des chutes. L'insécurité à domicile préoccupe les professionnels et tout particulièrement les infirmières qui sont en première ligne. Avec leur approbation et l'accord de la tutrice, nous avons fait appel à un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) se trouvant sur le secteur et pouvant proposer une Garde Itinérante de Nuit. Très vite, il a été mis en place des passages d'aides-soignants à domicile dans l'idée de soutenir et de soulager les infirmières au moment du lever, des repas et du coucher de Mme F. Nous n'avions pas mesuré la façon particulière d'intervenir de ce service, ne prenant pas assez en compte, à notre sens, la situation contextuelle de Mme F. et venant prendre la place du cabinet infirmier qui se trouvait dans un lien de confiance avec Mme F.

Ce nouveau partenariat est venu bousculer ce qui était existant. Nous pensions que la mise en place de ce service permettrait d'assouplir et d'amener du confort tant pour Mme F. que pour les infirmières. Progressivement, le SSIAD a augmenté le nombre de ses passages et par conséquent son nombre d'actes au détriment des infirmières qui se sont senties mises à l'écart. Nous nous sommes retrouvés dans des conflits de partenariat qui nous dépassaient et que nous ne pouvions pas gérer et face à l'impossibilité de rendre compatibles les interventions du SSIAD et du cabinet infirmier et au sentiment des infirmières d'être évincées. Ce

qui avait été pensé pour permettre à Mme F. d'être davantage en sécurité à domicile et de permettre aux infirmières d'être suppléées dans leur travail, a provoqué confusion, complexité et mécontentement ce qui s'est soldé à notre grand désarroi par le retrait définitif des infirmières.

En même temps que l'intervention du SSIAD, la tutrice fait installer un système d'alerte à domicile. Mais rien n'y fait ! Le rythme des chutes s'accélère : les pompiers sont directement prévenus par le système d'alarme que Mme F actionne de manière intempestive. Ces derniers, de par un nombre exponentiel d'interventions, signalent la situation à la mairie. Parallèlement, en accord avec la tutrice, nous procédons à un signalement pour personne vulnérable auprès de la Maison du Rhône. Mme F sera hospitalisée, à la demande du maire, deux semaines dans un service d'entrée en psychiatrie. Nous nous mettons en lien avec le psychiatre du service qui nous dit que Mme F ne relève pas d'une situation de crise tout en reconnaissant que l'hospitalisation l'a apaisée et qu'elle demeure néanmoins dépendante physiquement. Pour nous, par contre, la crise est bien là, à domicile ! Aucune autre solution n'est entrevue en dehors du retour dans son logement d'autant que le psychiatre a connaissance de l'étaillage mis en place. Nous avons alors le sentiment de porter préjudice à Mme F.

Nous provoquons alors à ce moment-là une rencontre entre les différents intervenants en insistant sur la présence de la psychiatrie. En réponse à nos sollicitations, un infirmier d'une équipe mobile a participé à la rencontre et prévoit de rendre visite à Mme F pour une évaluation à domicile. Or, il ne pourra pas la rencontrer car entretemps elle sera à nouveau hospitalisée suite à une nouvelle chute. Elle est accueillie aux urgences médicales et a été transférée dans une unité d'hospitalisation de courte durée où elle est restée plus de 5 semaines ! Mme F a lâché définitivement prise et a mis les soignants à l'épreuve. Le service a fait appel à un dispositif chargé d'évaluer et de traiter les situations compliquées de patients. Le rapport rendu a préconisé une hospitalisation en psychiatrie qui sera organisée dans la foulée. Mme F sera accueillie dans son service de secteur puis transférée mi-décembre 2015 dans un service plus accessible en fauteuil roulant où, hasard ou non, elle retrouvera son ancien médecin psychiatre !

Le relais a été pris par l'équipe médico-sociale du service suite à une décision commune entre Mme F, les soignants, la tutrice, la famille et nous de donner la dédite du logement. Depuis, elle refuse toute mobilisation. Elle reste alitée... mais psychologiquement va bien !

Cette vignette illustre la complexité du travail d'accompagnement inhérente à la problématique psychique, physique et sociale de la personne mais aussi à l'articulation des acteurs sociaux et médicaux. Elle montre également combien la persévérance jamais démentie de l'équipe à trouver une issue favorable l'anime, fait sa force et marque son professionnalisme.

L'équipe a dû trouver un équilibre entre le travail intensif demandé pour la construction et la rédaction du projet de service et « le cœur du métier », travail de proximité en lien direct avec les personnes accompagnées. Elle a été traversée, tout le long de l'année, par cette crainte exprimée que le premier prenne le pas sur l'autre.

Il en ressort, de ce travail réflexif et d'expertise, la nécessité de :

- valoriser la préadmission (traitement des notifications CDAPH adressées par la MDMPH, procédure d'admission, liste attente),
- proposer « une veille d'accompagnement » comme une alternative à un accompagnement dit « classique ».

Nous terminons l'année 2016 avec la satisfaction de l'application concrète d'actions et d'outils communs et avec le souhait d'un nouveau souffle par la mise en place de modalités d'accompagnement venant agrémenter notre pratique toujours au service des personnes que nous accueillons et accompagnons.

Hélène FOREST

Responsable SAVS

Avec l'aide de Mélanie HIGUERO par la tenue rigoureuse des statistiques et leur présentation.

SERVICE ACCUEILS COLLECTIFS DE JOUR

UN ACCUEIL BIENVEILLANT POUR CONSTRUIRE LE LIEN SOCIAL ET ROMPRE L'ISOLEMENT

Responsable de service		Appui qualité et projets
Valérie DANTIN		
Equipe Canille	Equipe Clubs	Géraldine SANCHEZ
Xavier DEPAULY	Siham BENDAAS	
Vanessa de FILIPPIS (congé parental)	Kostas DARAS	
Margit ROSER	Cindy OLAGNON (màd)	
Pierre RUIZ	Sandrine OGER	
Annick TESTUD	Nicolas PINEAU	
Henriette TORRALBA (remplacement)	Delphine RANNOU	

Animatrices du dimanche
Marta FRANCILLARD
Emilie HERCULE

2016 en bref

	Canille	2015	Clubs	2015
File active	222	189	179	171
Personnes inscrites	80	102	112	115
Dont femmes	31%	32%	36%	40%
Et hommes	69%	68%	64%	60%
Nb jours ouverture	226	229	202	138
Moyenne d'âge	52.4	53	49	49
Nb repas	3600	4048	5562	6489

Les Accueils Collectifs de Jour de l'Association AMAHC se déclinent en deux entités localisées en trois lieux distincts :



Pour rappel : « Les accueils de jour représentent un dispositif de prévention. Ils offrent une réelle amélioration de la qualité de vie des adultes fragilisés. Ils encouragent de multiples rencontres, évitent l'isolement, préviennent les hospitalisations et les ruptures possibles. Les clubs d'activités ainsi que La Canille sont activement inscrits dans le parcours de l'usager et participent à son rétablissement⁸, son inclusion dans la cité.

Ces trois lieux sont des espaces atypiques, chaleureux, conviviaux avec une culture commune de l'accueil « **portes ouvertes** », favorisant une socialisation certaine. Chaque entité reçoit un public spécifique⁹ avec des traits communs mais propose des modalités d'inscription et de fonctionnement différents »¹⁰.

En 2016, les clubs ainsi que La Canille ont poursuivi leur mission principale avec engagement. Les équipes ont accueilli le public avec bienveillance et professionnalisme.

Nous notons des départs et des arrivées d'usagers, de bénévoles, de stagiaires et de professionnels démontrant ainsi la notion de parcours possibles pour tout un chacun.

Les rédactions collectives du Projet Associatif 2016/2020 et du Projet de Service 2017/2020 ont mobilisé tous les acteurs des accueils de jour pendant plusieurs mois. Nous soulignons l'investissement général et envisageons, pour les années à venir, soutenir une participation amplifiée, diversifiée et reconnue des usagers au sein de notre association. Cette belle mise en perspective se construit quotidiennement avec le travail réalisé au sein de La Canille et des clubs d'activités.

⁸Union Sociale - UNIOPSS - URIOPSS N° 278, juin-juillet 2014, « Le rétablissement, une composante incontournable de la santé mentale », page 25.

⁹ Dans les PS 2017/2021, nous utilisons les termes d'usagers, personnes accueillies, adultes fragilisés pour nommer le public qui fréquente les accueils collectifs de jour.

¹⁰ PS 2017/2021 - « les clubs d'activités et le café animation s'inscrivent dans le parcours de l'usager » - page 6.

LA CANILLE



I –La rétrospective 2016

Toute l'année 2016, La Canille a pu proposer sa palette de prestations telles que l'accueil-bar, les repas en semaine et le dimanche, les animations sous forme d'ateliers, d'activités à l'extérieur et de soirées.

Parmi les **faits marquants**, nous pouvons dire que l'année 2016 a démarré avec :

Le départ de Vanessa de Filippis en congé pathologique puis en **congé maternité** dès le 4 janvier 2016. Elle est actuellement en congé parental. Elle a été remplacée par Henriette Thoralba-Pellegrin toute l'année 2016.



L'inauguration des nouvelles couleurs de la Canille le 28 janvier lors de la galette des rois de l'association. En effet, à la suite des travaux de peinture, La Canille a officiellement pu faire peau neuve afin d'aborder la nouvelle année dans de meilleures conditions d'accueil pour les usagers en attendant un déménagement possible dans les prochaines années pour raisons de normes d'accessibilité. Ce fut l'occasion pour elle de se parer de ses couleurs traditionnelles telles que l'orange chaleureux et convivial fidèle à ses valeurs et sa mission mais aussi de couleurs plus contemporaines et dynamiques telles que rouge tendance et le gris tourterelle. Un nouveau décor pour un nouveau départ au sein de l'association AMAHC. !

Le week-end à la campagne s'est déroulé les 9 et 10 juin au gîte de La Praille vers Hauteville dans l'Ain. C'est la première fois que ce type d'animation est proposé. Elle a été proposée par les professionnelles sur la base des besoins et envies exprimées par les personnes accueillies. Un focus est présenté dans les pages suivantes.



Puis La Fête de la Canille le jeudi 23 juin. Cette fête a remporté un beau succès avec une trentaine de personnes présentes est venu marquer la fin de la saison d'animation et le démarrage de la période estivale.

En septembre, d'autres mouvements importants de personnel : l'arrêt maladie de la maitresse de maison Annick Testud jusqu'à la fin de l'année 2016 et au-delà. Elle a été remplacée partiellement par Henriette Thoralba-Pellegrin.

Notre animatrice, Jessica Brancheraud nous a quittés pour de nouveaux horizons professionnels le 21 septembre. Ces mouvements nous ont contraints à limiter les activités extérieures. L'objectif fut de tenter de maintenir le plus possible l'ouverture du café-animation aux personnes accueillies.

En novembre, nous avons accueilli Margit Roser, assistante de service social de formation, recrutée en tant qu'animatrice. Ce fut l'occasion d'une nouvelle collaboration pour l'équipe et la perspective de la reprise progressive de toutes les animations

Enfin, nous pouvons dire que malgré ces mouvements importants, **une attention croissante a été portée aux personnes accueillies par les professionnels**. Au sein de l'accueil collectif, les personnes accueillies ont pu trouver une écoute singulière grâce à une équipe bienveillante, vigilante et soucieuse du bien-être de chacun. **De nombreuses situations de personnes accueillies ont fait l'objet d'amélioration portant leurs fruits au quotidien comme en atteste le focus qui suit dans les pages suivantes.**

En conclusion, La Canille se veut un espace ouvert sur l'extérieur avec son local en rez-de-chaussée ayant ainsi pignon sur rue. **Elle s'adresse en priorité aux personnes en situation de handicap psychique conformément à son agrément** mais reste ouverte à l'accueil des passants souhaitant prendre un café ou se restaurer. **Cette pratique même mineure permet aux personnes accueillies de se penser dans un espace ouvert sur la Cité et d'être au cœur de la ville. Cette possibilité vient autoriser l'échange et la mixité sociale pour un public bien souvent isolé et peu enclin à la rencontre dans la ville.** Néanmoins, La Canille forte de son financement par la Métropole de Lyon entend bien respecter les obligations de la Loi 2002-2 et évolue dans l'harmonisation avec son histoire. Ceci peut paraître une gageure mais plus d'un atout s'offre à ce service d'accueil de jour de par son histoire, ses pratiques et son savoir-faire historique. Les outils de la loi ont pu être revisités en 2016 et sont opérationnels. Le concept même de La Canille fera l'objet d'un arrêt sur image et d'une réflexion institutionnelle courant 2017 au regard de l'évolution de sa pratique, des mouvements de son équipe et de la volonté de l'association AMAHC d'optimiser au mieux ses ressources au regard de ses missions.

II –Les statistiques

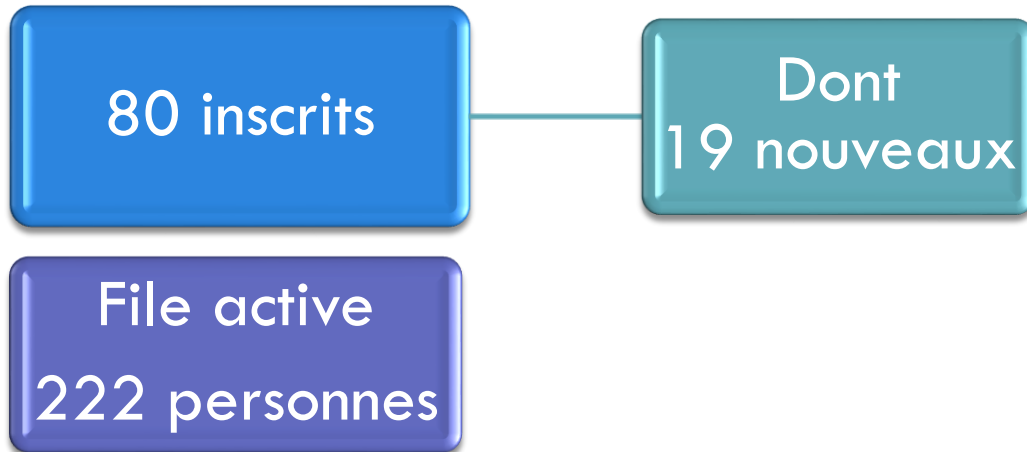
A La Canille les statistiques sont réalisées depuis **2 années**. Elles doivent être affinées pour devenir un réel outil quotidien pour l'équipe.

II - a : Le nombre de jours d'ouverture

Le café animation comptabilise **226 jours** d'ouverture en 2016. Ce chiffre est sensiblement identique à celui de 2015 (229).

II – b : Les inscriptions et la file active

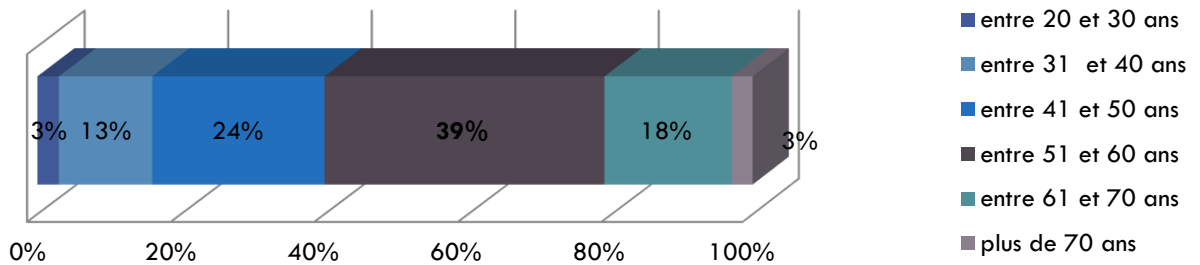
Cette année nous comptons **80 personnes inscrites** au 31.12.2016.



II – c : les caractéristiques des personnes accueillies

Nous accueillons majoritairement des **hommes** (67%) au sein de La Canille.

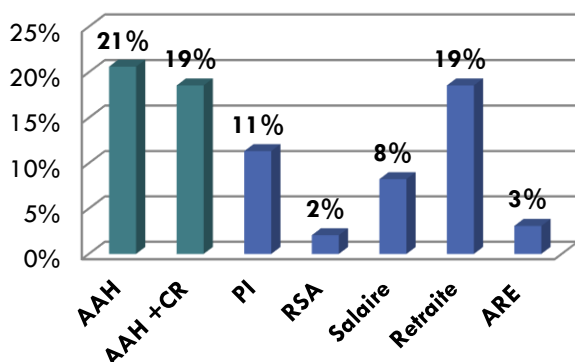
La moyenne d'âge des personnes accueillies est de **52 ans**, la plus jeune personne ayant 25 ans et la plus âgée ayant 75 ans.



Elles sont généralement **célibataires** et résident dans un **logement individuel** sur les arrondissements de **Lyon (3^{ème} et 4^{ème})** et sa **proche banlieue (Villeurbanne)**. Elles perçoivent une **Allocation Adulte Handicapé** et bénéficient d'une mesure de protection. **48%** des personnes accueillies sont **suivies en CMP** et sont majoritairement **sans suivi social**.

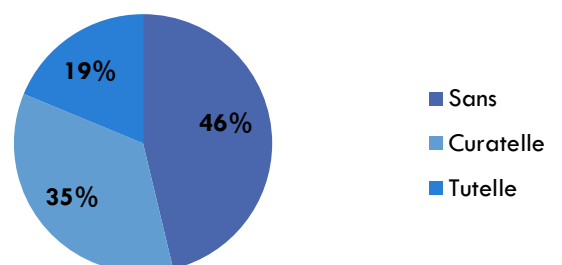
Situation matrimoniale

Ressources

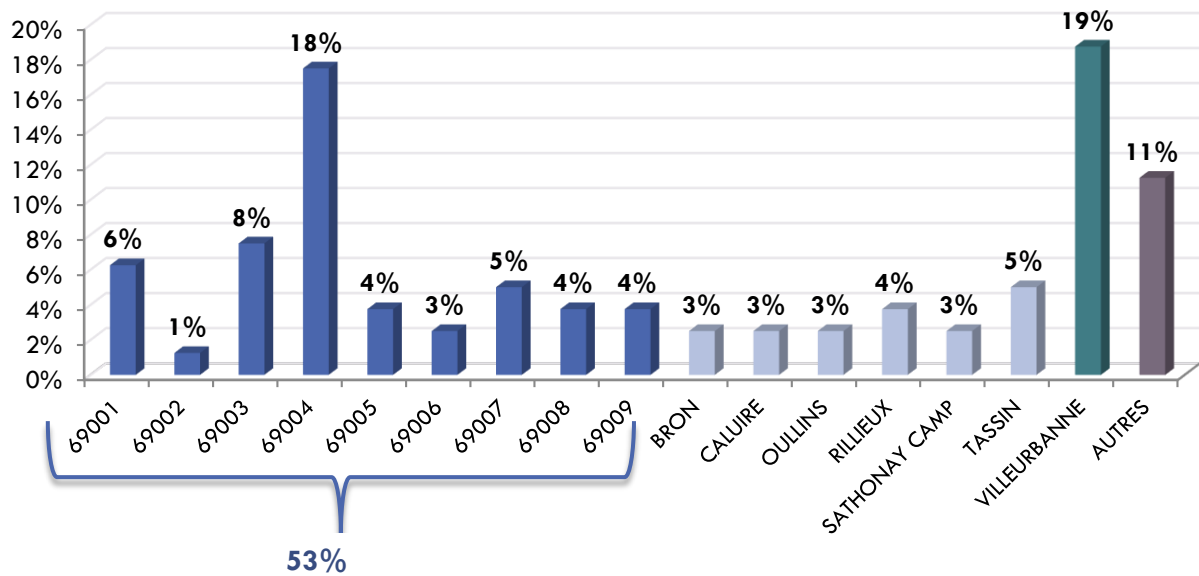


Type de logement

Protection juridique



Lieu de vie

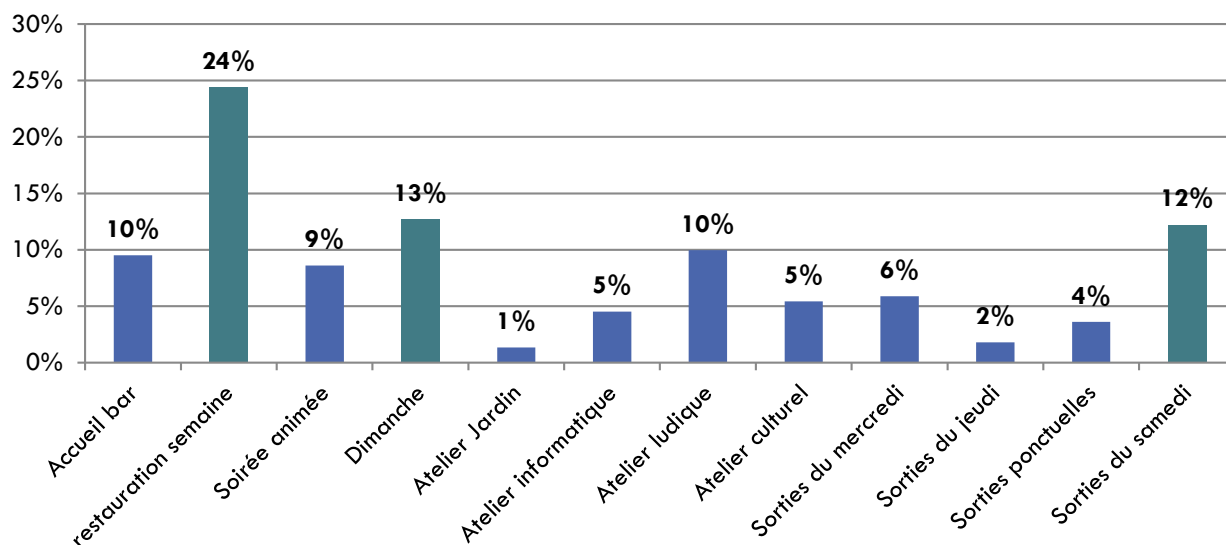


Autres : Dardilly, Ecully, Francheville, Grezieux la Varenne, Jonage, St Foy les Lyon, St Laurent de Mure, Vaulx en Velin et Vénissieux.

Pour la première année nous avons observé les caractéristiques des nouveaux inscrits. Elles correspondent pratiquement aux observations faites pour les personnes habituellement inscrites au café.

Hommes	63%
Femmes	37%
Age moyen	47.1
+ âgé	68
+ jeune	25
Hébergement individuel	68%
Lieu de vie	Villeurbanne / Lyon 4 /Lyon 7
Célibataire	74%
AAH	53%
Sous protection juridique	58%

Les usagers apprécient La Canille pour sa partie restauration proposée en semaine, les dimanches et les sorties du samedi sont plébiscités comme nous le démontre le schéma ci-dessous :



II – Le Focus

Cette année, les professionnels illustrent ce focus avec une animation inhabituelle qui a remporté un grand succès pour le plaisir de tous les acteurs : un week end à la campagne.



Un séjour à la campagne : Un séjour pour mieux se connaître !



Pique-nique aux abords d'un lac proche du gîte.

Le projet d'un mini séjour est une animation qui propose de répondre de manière nouvelle à la problématique de l'isolement des usagers de la Canille.

L'objectif étant de leur permettre de se rencontrer de manière différente de ce que nous proposons habituellement en développant une animation propice à l'échange et source de souvenirs communs afin de renforcer les liens déjà existants. Le second objectif de ce projet fut de leur donner l'envie de mieux se connaître afin qu'ils puissent se rencontrer en dehors de l'association en toute confiance et développer une certaine autonomie dans leur accès aux loisirs.

Partant du principe que nos animations doivent être en mesure de toucher l'ensemble de nos usagers ce projet de mini séjour est venu enrichir l'offre d'animations déjà existante.

Le gîte de la Praille



Ainsi en juin 2016, après plusieurs mois de réflexion avec les personnes intéressées par le projet, l'équipe des animateurs de la Canille a pu mettre en place un séjour à la campagne avec une nuit en gîte. Dans un objectif de dialogue et de rencontre entre les participants, des réunions ont été organisées en amont du séjour afin que les participants puissent s'accorder sur le contenu du séjour, les animations, le rythme et les envies de chacun. Sur place, le temps du séjour a pu être vécu au mieux grâce aux temps de préparation préalables et aussi du fait de la très bonne connaissance par les animateurs de chacune des personnes présentes, élément essentiel pour rassurer les personnes et les guider dans ce projet.



Balade découverte dans un village à proximité du gîte.

Enfin, après le séjour, nous nous sommes réunis pour un temps de bilan ou nous avons pu échanger nos souvenirs regarder les photos et exprimer l'intérêt d'une telle action grâce à un questionnaire. Au final ce séjour a véritablement créé un engouement sur la Canille. Depuis ce projet, beaucoup d'utilisateurs demandent à ce qu'un séjour similaire soit de nouveau organisé. C'est une expérience positive que les utilisateurs souhaiteraient renouveler !

IV – L'illustration du quotidien par des études de cas

Pour illustrer le parcours de l'utilisateur au sein du café animation La Canille, nous avons choisi d'évoquer la situation de Romuald, 49 ans et de Francis, 50 ans.

Romuald

Romuald vit en foyer ADOMA et perçoit le RSA. Il est accueilli au café animation depuis plusieurs années.

Dès sa première venue, nous avons pu observer qu'il était très mal à l'aise. Bien que son souhait fût de venir et de participer aux activités estivales proposées sur le lieu, ses angoisses étaient telles qu'il n'a pu rester que quelques minutes se saisissant de l'énoncé de l'activité jeux pour nous informer qu'il viendrait la semaine suivante à l'heure dite pour l'activité nommée.

Discret et introverti ses premières venues furent furtives, arrivant juste pour le début de l'activité et partant à l'heure énoncé même si le jeu n'était pas terminé.

Pour l'équipe il a paru important que nous lui laissions le temps nécessaire afin qu'il puisse découvrir le lieu et l'investir. De ce fait durant plusieurs mois nous avons eu des contacts courtois mais brefs et son prénom pour seule information.



Bien que mal à l'aise, Romuald fut présent tous les mercredis et les jeudis sur cette période. Ses difficultés relationnelles ont pu s'amoinrir dans cet espace. Mais au-delà de ce cadre de l'atelier jeux, nos sollicitations ou propositions sont restées vaines. Pour exemple, au cours de cet été malgré de fortes chaleurs et une transpiration visible il refusa systématiquement le verre d'eau que nous lui propositions. Il pouvait être de même lorsque nous lui propositions un tissu papier pour s'essuyer son visage alors mouillé par une pluie battante.

A l'issu de cet été-là, Romuald a souhaité continuer de participer à l'atelier jeux mais au vu des nouvelles modalités, à savoir le paiement de l'activité à la hauteur de 0,50 centimes d'euros par séance, ce dernier se trouva en difficulté évoquant pour lui une impossibilité financière. Suite à ses propos, l'un des membres de l'équipe a souhaité le rencontrer de manière individuelle afin de mieux comprendre sa situation et de voir s'il y avait des solutions possibles. Mais très vite Romuald nous a montré à quel point il pouvait être à nouveau mal à l'aise et n'a pas souhaité que nous allions plus loin dans l'échange. Toutefois l'équipe a pu lui repréciser qu'il avait tout à fait la possibilité de venir au café animation même s'il ne participait pas à l'atelier d'autant plus que bon nombre de personnes présentes jouent régulièrement à des jeux de sociétés de manière autonome. De ce fait il a pu continuer à venir sur les mercredis et jeudis après-midi se saisissant de la dynamique du lieu autour des jeux.



Le possible « anonymat » que permet le café « la Canille » semble-t-il a permis à Romuald de prendre petit à petit au fil des années ses marques et de lier avec ses pairs des liens autour du jeu.

Au cours de l'année 2016, Romuald a pu venir sur le lieu sur des amplitudes horaires plus grandes, être à l'initiative de jeux posés sur les tables et s'affirmer sur la mise en place des règles de jeux. Une confiance a pu s'instaurer lui permettant ainsi de s'octroyer le droit de vivre des temps de partage avec le groupe autre que le jeu. Il est important de spécifier que l'équipe sans être ni intrusive, ni pressante a toujours eu



en pensées Romuald, continuant de manière bienveillante à lui proposer « une main tendue » au nom du collectif tout en reconnaissant à ce dernier son besoin de prendre du temps et de rester dans une certaine distance.

Les inscriptions en début d'année 2016 furent un temps important, puisque Romuald a pu dépasser ses appréhensions pour répondre à l'ensemble de notre questionnaire d'inscription. Des échanges d'ordres privés tels que sa situation financière, médicale ainsi que familiale ont pu être abordé. La possibilité de créer un lien entre monsieur et un professionnel habilité afin de faire un point sur ses finances a été évoqué mais face aux blocages de Romuald cette proposition est restée à l'état de proposition. De la même manière toute évocation d'une participation financière pour prendre part à un événementiel type loto ou un atelier auquel a priori il serait partant continue à le mettre à mal.

Tout le jeu de l'équipe est dès lors de continuer d'inclure Romuald dans le collectif du café animation en lui proposant notre programmation mais toutefois avec une certaine prudence et une conscience des difficultés qui sont les siennes.



A ce jour, il paraît nécessaire pour l'équipe que cette notion « d'accueil ouvert » puisse se pérenniser. En effet, le café La Canille accueille une dizaine de personnes au profil similaire à celui présenté dans ces quelques lignes. Des personnes hors du réseau de la psychiatrie et sans suivi social mais qui pour autant avec le temps qui leur est nécessaire, réussissent à se saisir du projet de la Canille et ainsi rompre l'isolement qui est le leur le temps de leur venue sur ce lieu.

Francis

Francis est inscrit à La Canille depuis une trentaine d'années, il réside en logement autonome et ne bénéficie pas de mesure de protection.

Dans cette étude de cas nous illustrons comment l'équipe du café animation la Canille peut venir en aide à ses usagers lorsqu'ils rencontrent une situation d'urgence ainsi que la place importante de son travail avec les partenaires du réseau médico-social dans son accompagnement.

Temps 1 : En septembre 2016, Francis fut victime d'une tentative de cambriolage à son domicile l'empêchant d'accéder à son logement. Perdu face aux démarches à effectuer auprès du commissariat et très déstabilisé face à l'incapacité d'accéder à son propre domicile, Francis s'est présenté le jour même au café animation afin d'y trouver conseil et de partager l'inquiétude provoquée par cet événement.



Le soutien des professionnels : face à la confusion de Francis dans l'incapacité de se faire comprendre par le commissariat de son quartier, l'équipe de la Canille l'a aidé à rédiger un courrier résumant sa situation d'urgence. En présentant ce courrier au commissariat de son quartier, Francis a alors pu déposer plainte, action préliminaire nécessaire à l'intervention des assurances pour réparer la porte et lui permettre d'accéder à son domicile.



Le soutien indispensable des usagers : face à cette situation les autres usagers du lieu ont pu rassurer Francis en discutant avec lui, en échangeant leurs points de vue et des expériences similaires. Certains usagers en marque de soutien ont même pris l'initiative de se cotiser pour l'inviter à manger le midi même.

Temps 2 : le relais possible avec les permanences administratives et sociales : suite à ce soutien en urgence et conscient du travail restant à accomplir pour accompagner administrativement ce monsieur, l'équipe de la Canille, n'ayant pas pour mission principale l'accompagnement individuel de ses usagers a, dans ce cas

précis, utilisé le réseau interne de l'association en utilisant les permanences proposées par les professionnelles du SAVS d'AMAHC. Ainsi, un relais a pu être fait sur l'aspect du lien nécessaire avec les assurances, le commissariat et la propriétaire du logement de Francis et a pris le relais dans le soutien à l'écriture des courriers aux différents interlocuteurs.

Temps 3 : le soutien moral apporté à Francis : suite au partage de cette situation avec les permanences sociales, l'équipe de la Canille a pu se concentrer sur le soutien moral nécessaire à monsieur. En effet bien que la situation ait pu rester compliquée et inconfortable pendant plusieurs semaines, Francis a pu bénéficier d'un climat d'écoute de la part des usagers lors de temps collectifs et de la part de l'équipe de la Canille lors de discussions individuelles permettant de le soutenir, de faire le point sur sa situation.



Que nous enseigne cette situation ?

L'exemple de Francis est un exemple concret du climat de confiance à la base du travail de la Canille qui



permet à ses usagers de venir déposer des situations parfois difficiles. Les problèmes rencontrés par les usagers sont très variés (problème de traitement médical, difficultés financières, accès aux vacances ou encore recherche d'emploi) ce qui exige une bonne connaissance du réseau des partenaires afin d'orienter au mieux chacun vers le service adéquat.

LES CLUBS

I - La rétrospective 2016

Les personnes accueillies au sein des clubs d'activités se sont concertées fin janvier pour présenter une rétrospective de 2016. Elles témoignent ensemble de l'année écoulée et exposent les événements les plus marquants pour chacune ! Cette rétrospective porte sur les diverses facettes qu'offrent quotidiennement les clubs d'activités : les sorties, les ateliers, les repas, le matériel à disposition... tout ceci est livré pêle-mêle !

Aussi l'année 2016 a été marquée par le voyage à **Marseille**. Synonyme d'une aventure exceptionnelle au sein des clubs, il reste à l'esprit de chacun comme un réel moment de partage, moment convivial et dépaysant. Grandement apprécié par tous les participants qui racontent encore aujourd'hui les visites guidées, les restaurants, les balades en bateau avec des yeux qui pétillent de bonheur ! Ce voyage a favorisé des rencontres en plus petit nombre permettant ainsi une meilleure connaissance entre tous.



Les personnes accueillies soulignent avec enthousiasme l'**animation de temps « hors cadre habituel »** comme les repas en soirées, les sorties « entre filles ». Les sorties éco-citoyennes ont été fort appréciées par leur originalité et permettent de découvrir des lieux insolites, spécifiques que les personnes ne feraient pas seules. La finalité de ce projet est de sensibiliser les usagers pour qu'ils deviennent « citoyens-consommateurs responsables ».

Les repas à thème sont encore primés cette année malgré une dynamique quelque peu en berne sur la fin d'année. Le repas de fin d'année ainsi que son après-midi dansé a remporté un grand succès auprès de tous les convives. Nous notons la constitution d'un **comité des fêtes 2016 avec la participation active d'usagers et de professionnels.**



L'été marque l'arrêt des activités habituelles pour laisser place à de nombreuses nouveautés. En 2016 peu de sorties ont pu être proposées car l'effectif de l'équipe était limité mais un grand nombre d'activités diversifiées se sont déroulées en interne et ont aussi beaucoup plu. Cependant la canicule et l'absence de climatisation ou de ventilateurs en nombre suffisant au sein des clubs ont créé de l'inconfort pour tous les acteurs des clubs.

Les Groupes d'Expression Collective se déroulent trois fois par an, les paroles des personnes accueillies sont transmises à la direction et des réponses sont régulièrement apportées mais elles ne correspondent pas toujours aux attentes de chacun. Les usagers doutent que leur parole ne soit entendue quant aux besoins supplémentaires de personnel.

En effet, le manque de personnel s'est fait ressentir tout au long de l'année 2016. Nous notons des fermetures des clubs en évolution constante. Le club Voltaire est fermé depuis plusieurs années le mercredi et en 2016 il a dû, malheureusement, fermer ses portes aussi le vendredi toute la journée.

Le nombre de bénévoles ne cesse de décroître malgré l'arrivée de nouvelles personnes volontaires et investies au cours du dernier trimestre 2016. Les remplacements ponctuels, du personnel éducatif, chaque été sont appréciés par les usagers.

La suspicion de punaises de lit et le protocole mis en place rapidement (intervention d'une entreprise spécialisée) pour régler le problème a entraîné de l'inconfort, des désagréments pour tous. Ceci est venu perturber le quotidien des clubs malgré le bienfondé de la démarche en termes d'hygiène, de sécurité et de bienveillance collective.

La motorisation de l'ensemble des volets de Vaise est évoquée avec enthousiasme.

De manière générale, les ateliers diversifiés sont plébiscités, ils libèrent la parole et font du bien. L'ambiance, la convivialité sont régulièrement au rendez-vous ! Les clubs évitent l'isolement.

Pour les usagers, venir sur les clubs « emmène sur le chemin de la guérison ».



II – Les statistiques

Sur les clubs, les professionnels réalisent des statistiques depuis 2011. Elles sont riches d'enseignement et permettent de faire une analyse exhaustive présentée dans le rapport d'activité annuel.

II - a : Le nombre de jours d'ouverture

Pour 2016, les clubs ont été ouverts **202 jours**. Ce chiffre est en nette hausse comme nous l'indique le tableau suivant :

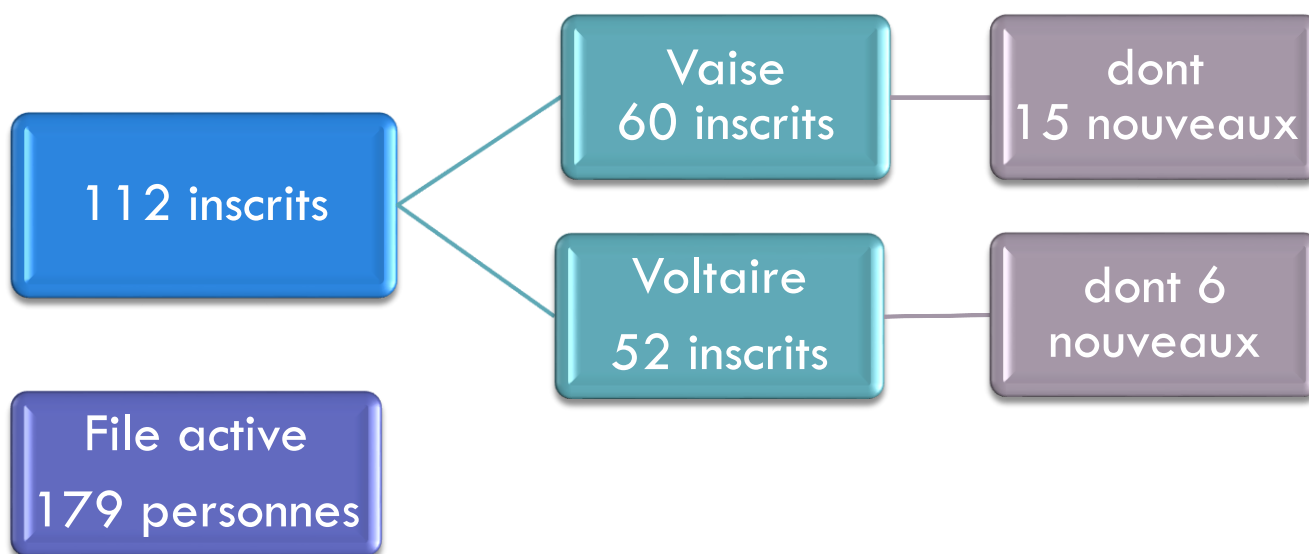
	VAISE*	VOLTAIRE*	OUVERTURE*
2013	192	99	195
2014	175	90	175
2015	118	138	138
2016	138	103	202

* **VAISE** : ouverture seul ou avec Voltaire / **VOLTAIRE** : ouverture seul ou avec Vaise/ **OUVERTURE** : nombre de jours d'ouverture dans l'année (Vaise ou Voltaire seul + les 2 clubs simultanément)

L'équipe, malheureusement en sous-effectif, n'a pu tenir l'ouverture des 2 clubs simultanément au cours de l'année écoulée. Cependant, pour offrir un accueil régulier nous avons planifié des ouvertures hebdomadaires spécifiques offrant une meilleure visibilité aux usagers et aux partenaires. Nous avons fait le choix de limiter les ouvertures du club de Voltaire au mardi et au jeudi, et nous avons maintenu le club de Vaise ouvert du mardi au vendredi. Cette organisation a permis d'assurer des jours fixes d'ouverture pour le public et d'éviter des fermetures ponctuelles préjudiciables comme en 2015.

II – b : Les inscriptions et la file active

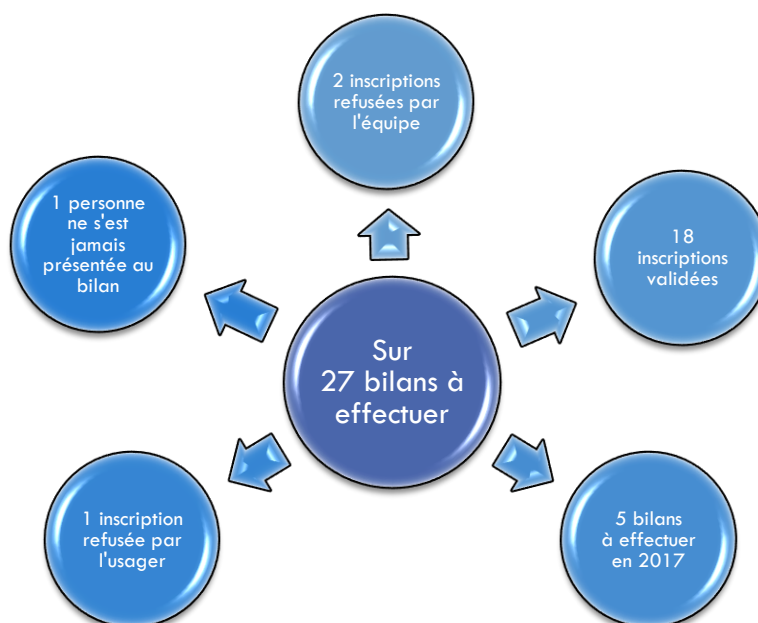
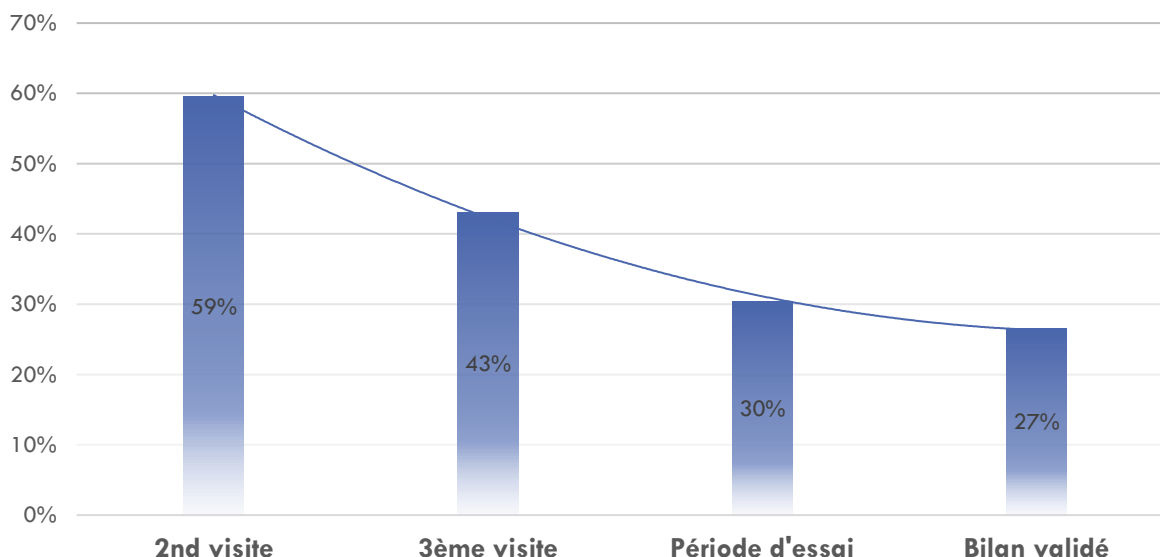
Cette année nous comptons **112 personnes inscrites** au 31.12.2016.



En 2016, **84 nouvelles personnes** ont été reçues sur les clubs pour la première fois. 53 hommes et 31 femmes avec une moyenne d'âge de 42 ans (plus jeune : 18 ans et plus âgé 69 ans).

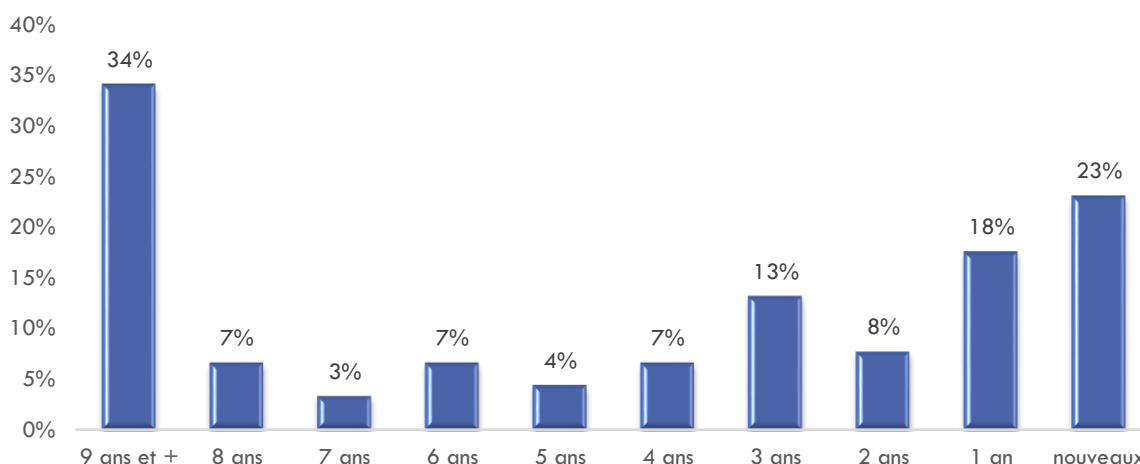
La procédure d'admission¹¹ est proposée à chaque nouvel arrivant sur les sites de Vaise et Voltaire. Avec bienveillance, les professionnels prennent le temps d'accueillir toute personne. Ils expliquent le fonctionnement atypique des clubs en invitant l'utilisateur à venir découvrir les lieux à sa convenance et avec « ses possibles ». Les chiffres ci-dessous nous démontrent que les clubs ne correspondent pas toujours à ce que les personnes recherchent et elles ne poursuivent pas la procédure d'admission. Nous espérons qu'elles peuvent alors s'orienter vers d'autres dispositifs lyonnais adéquats à leurs besoins.

¹¹ Cf. PS 2017/2021 - annexe N°



De plus les clubs proposent un espace d'accueil « portes ouvertes » qui permet à chacun de faire des choix. Ce fonctionnement favorise les allers et venues de chacun, aucune obligation de présence n'est imposée. Il est demandé de respecter les règles simples de savoir vivre en collectivité et de pouvoir participer, a minima, à la vie quotidienne proposée sur les sites. Aussi une belle alchimie se construit entre nouvel arrivant et les plus anciens comme nous le montre le schéma suivant.

Ancienneté sur les clubs des personnes inscrites en 2016

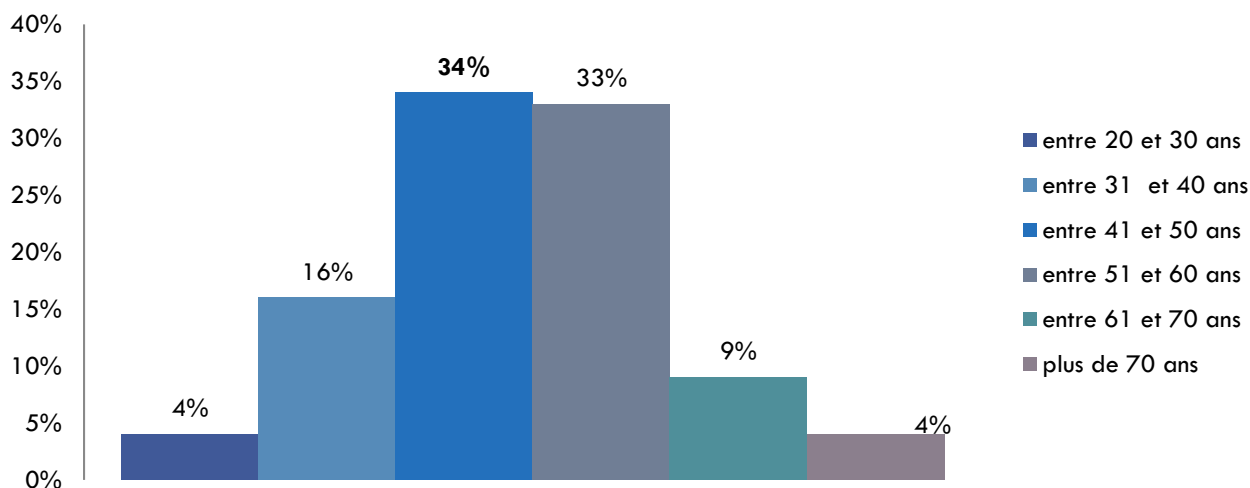


Un groupe d'anciens a plaisir de se retrouver régulièrement dans les clubs. Les personnes identifient ces espaces à « un havre de paix ».

II – c : les caractéristiques des personnes accueillies

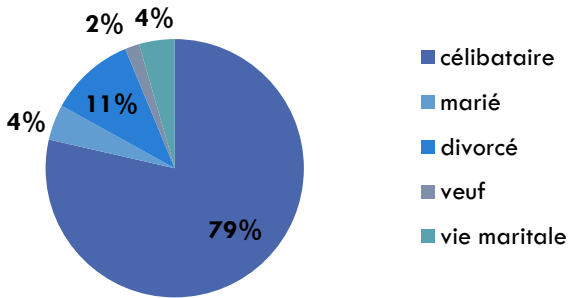
Nous accueillons majoritairement des **hommes** (64%) au sein des clubs. Cette tendance se confirme sur les 6 années écoulées (59%).

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de **49 ans**, la plus jeune personne ayant 20 ans et la plus âgée ayant 82 ans.

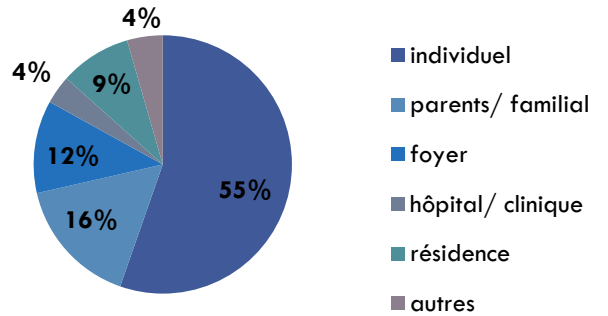


Elles sont généralement **célibataires** et résident dans un **logement individuel** sur les arrondissements de **Lyon** et sa **proche banlieue**. Elles perçoivent une **Allocation Adulte Handicapé** et peuvent bénéficier d'une mesure de protection de type **curatelle**.

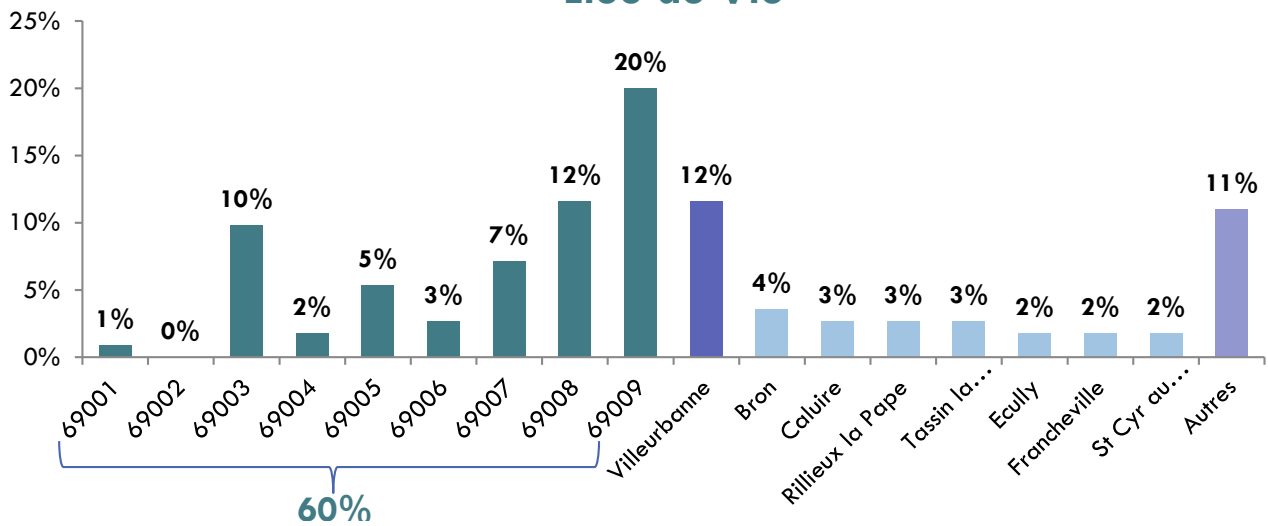
Situation matrimoniale



Type de logement

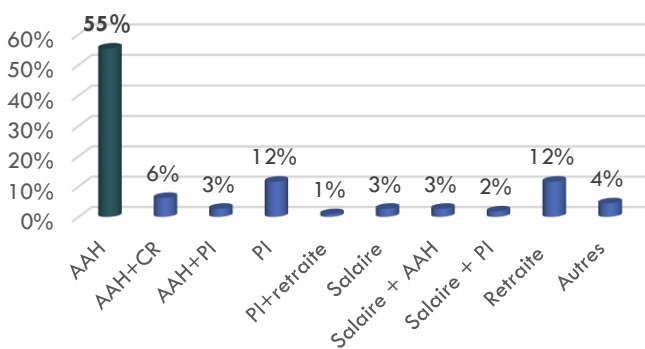


Lieu de Vie

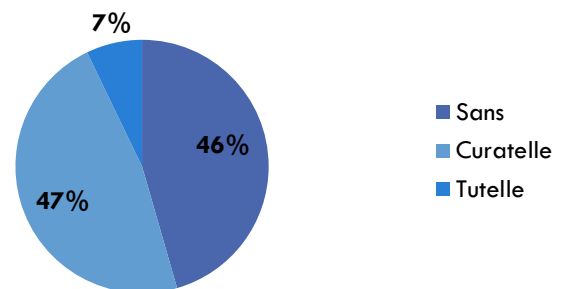


Autres : Ste Foy les Lyon, St Priest, Dommartin, Feyzin, Millery, Oullins, Pusignan, Ste Consorce, St Genis les Ollieres, Vaugneray, Vaulx en Velin, Vernaison et Villie-Morgon

Ressources



Protection juridique



Les usagers utilisent les clubs à leur convenance. Ils peuvent et savent se rendre sur le site de leur choix.

Répartition des usagers par clubs (% annualisé)



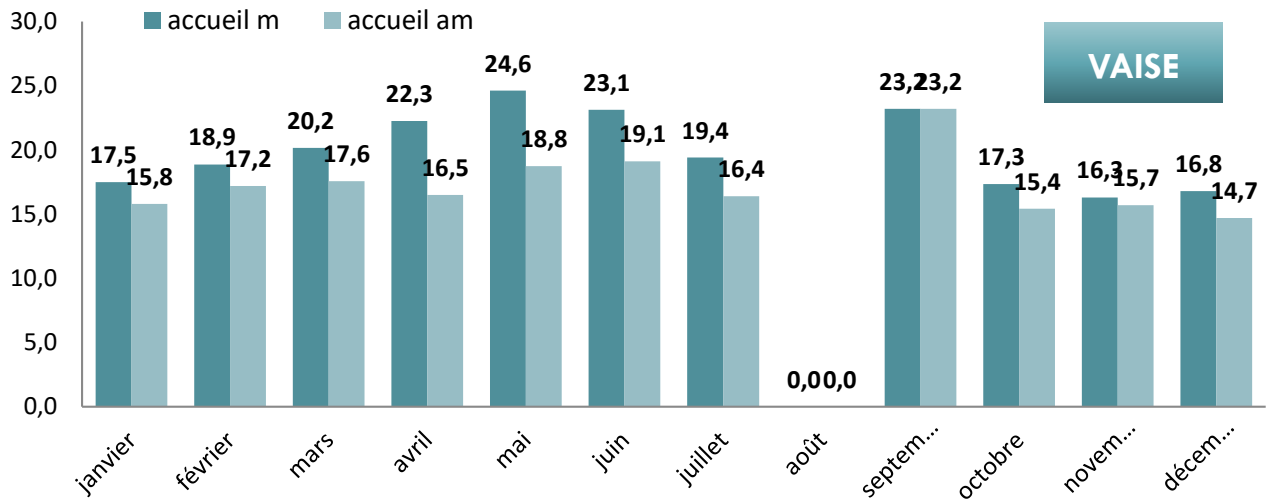
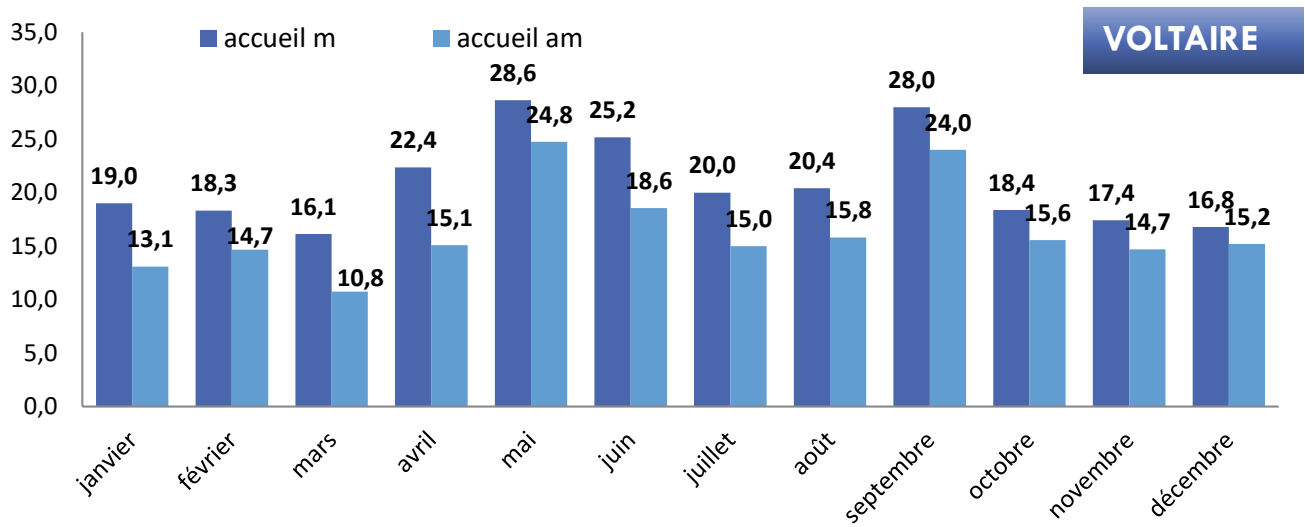
Ils peuvent venir sur des temps d'accueil et/ou participer aux divers ateliers proposés. « Au sein des clubs, nous offrons une diversité de possibles aux usagers. Ainsi ils sont libres de construire leur journée avec les temps formels¹² proposés et le partage de moments informels »¹³.

Les schémas suivants nous permettent d'identifier ce que font les personnes qui fréquentent les sites de Vaise et Voltaire.

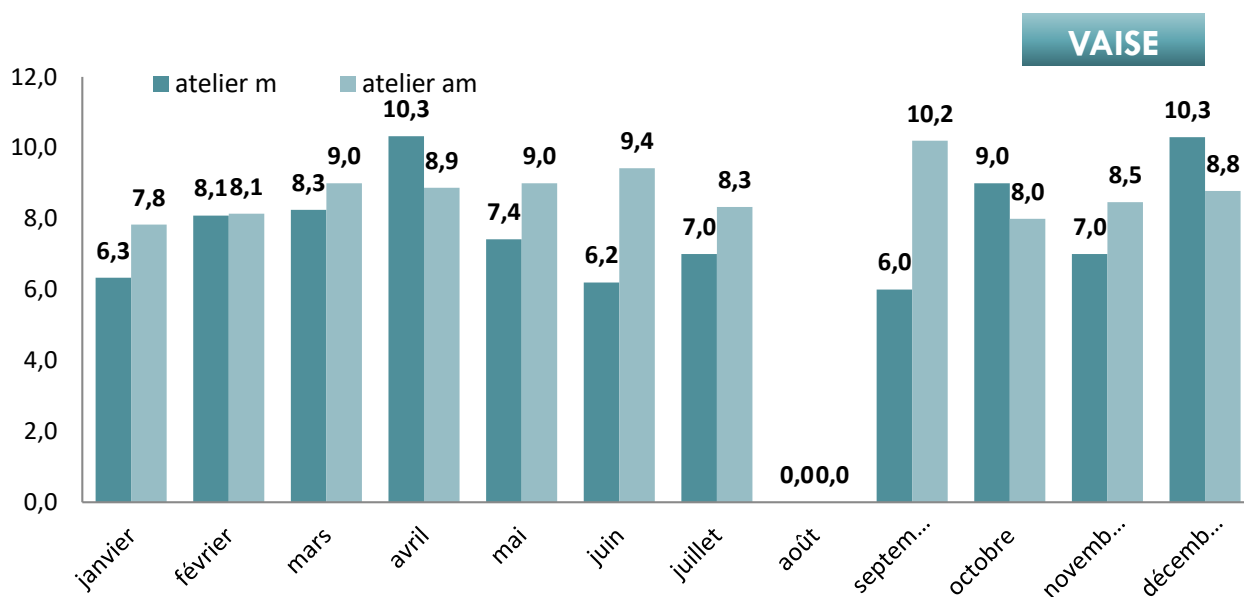
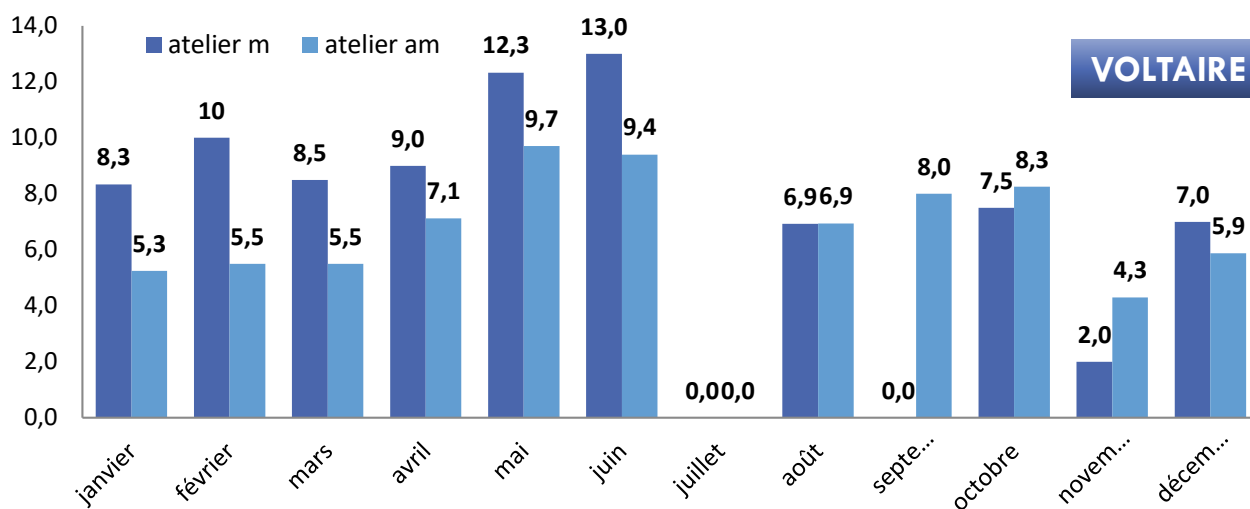
¹² Un planning d'activités trimestriel est construit par l'équipe et des activités spécifiques sont programmées pour la période estivale.

¹³ PS 2017/2021 – page 19.

Moyenne des personnes présentes sur les temps d'accueil



Moyenne des personnes présentes sur les ateliers



Pour identifier davantage ce que peuvent faire les personnes accueillies nous vous exposons un focus spécifique de possibles.

III – Le focus

Depuis plusieurs années, les professionnels classifient leurs ateliers et activités au sein de pôles regroupant le même champ d'actions :

- ✓ Pôle détente et bien-être
- ✓ Pôle sorties hebdomadaires et exceptionnelles
- ✓ Pôle ludique/jeux et loisirs
- ✓ Pôle artistique et culturel

Habituellement, chaque pôle était décrit dans les rapports d'activités annuels : chacun comportant des objectifs précis, des moyens spécifiques et une évaluation. Quatre pôles ont été travaillés avec engagement en 2016. Cette année, nous faisons le choix de présenter uniquement celui pour lequel nous avons été les plus innovants, inventifs, à savoir **le pôle : sorties hebdomadaires et exceptionnelles**.

Pour rappel les objectifs¹⁴ visés par ce pôle sont :

- Motiver et stimuler les usagers pour sortir et découvrir « l'extérieur » du club et la ville.
- Aider les usagers à prendre confiance en eux pour sortir à l'extérieur et contribuer à un éventuel effort pour sortir aussi en autonomie.
- Découvrir des nouvelles opportunités d'accueil ou d'accompagnement du groupe à l'extérieur.
- S'autoriser à sortir sans but précis, pour flâner et découvrir une ambiance de quartier.

Pour illustrer les objectifs précisés ci-dessus nous présentons, sous la forme d'un focus, quatre activités menées cette année : « le transfert » à Marseille, le projet eco-citoyen, les sorties de l'été et les sorties urbaines.

III - a : « Le transfert à Marseille »

Il s'est déroulé sur 2 jours, du 27 Mai 2016 au 28 Mai 2016, avec 12 usagers et 3 accompagnateurs des clubs. Il s'agit d'une première expérience sur l'accueil de jour de l'Association AMAHC.

L'équipe éducative a eu envie d'offrir la possibilité à quelques usagers de partir en séjour prolongé afin de découvrir une autre ville. Ce projet a émergé il y a deux ans suite à plusieurs discussions avec le groupe.

Les objectifs principaux sont d'/de :

- encourager les participants à sortir de leur quotidien,
- leur donner ou redonner confiance en eux,
- prendre plaisir à voyager en groupe,
- découvrir d'autres paysages afin qu'ils puissent repartir seuls, entre amis ou en vacances adaptées.

¹⁴ Rapport d'activités 2015

Le but est d'offrir aux usagers l'occasion d'apprendre à s'organiser, à s'orienter dans un environnement inconnu. En équipe, nous avons pu proposer lors de ce transfert une écoute et une proximité différente de celles qu'ils connaissent sur nos clubs d'accueil de jour. Pour ce faire, nous avons en particulier travaillé sur la notion de responsabilité, en insistant sur l'importance du respect du cadre donné durant le transfert.

Les observations :



Nous avons mis en place divers temps d'échange avant le voyage. Cette préparation conséquente menée collectivement en amont (description du trajet, des loisirs sur place, de l'hôtel dans lequel ils passeront la nuit, réponses apportées aux multiples questions, explication des règles de conduites...) a permis au groupe de s'approprier ce projet de transfert et surtout d'être rassuré. Nous avons aussi remis à chaque voyageur avant le départ une liste avec plusieurs informations pratiques : Point de rendez-vous à la gare de Lyon-Perrache pour le départ, papiers à prévoir, liste de vêtements (trousseau), bagage adapté pour un court séjour, numéros de portables pour joindre les accompagnateurs.

Le bilan :

Nous avons fait un bilan du séjour avec les usagers pour recueillir leurs impressions. Nous notons une satisfaction générale quant à l'organisation du séjour, les loisirs proposés, le confort et la situation de l'hôtel, la restauration, la découverte de la ville, le respect des règles de vie, la bonne autonomie en dehors de leurs champs de connaissances et une grande envie de réitérer l'expérience !



Les accompagnateurs du transfert notent une très belle expérience, pour le groupe et eux-mêmes. L'idée de voyage avec les usagers de l'accueil de jour serait à refaire. Il nous semble important de garder cette idée de pouvoir faire découvrir d'autres horizons, de leur donner davantage confiance en eux afin qu'ils puissent être encore plus autonomes dans leur quotidien et dans leurs déplacements. Le transfert vers une autre ville est un excellent outil pour y parvenir.

III - b : Le projet « sorties éco-citoyennes »

Origine, objectifs et méthodologie du projet...

Cette année 2016 nous a amené à réfléchir à différents projets à la fois innovants et motivants pour nos usagers. L'un d'eux, le projet « sorties éco-citoyennes » a pris forme en mars 2016. Porté par deux travailleurs sociaux, il a été pensé et organisé en concertation avec un groupe de cinq usagers moteurs du projet.

La finalité de ces sorties est de placer l'utilisateur au cœur de sa citoyenneté. Pour ce faire, nous avons construit cinq objectifs (que nous retrouverons sur la fiche action de manière plus détaillée) :

- Sensibiliser l'utilisateur à l'environnement et à sa protection
- Susciter la curiosité et la recherche d'informations
- Prendre conscience des dispositifs existants
- Comprendre le fonctionnement de ces industries et s'en saisir
- Proposer une inscription « engagée » à nos usagers dans l'esprit des valeurs militantes de l'association

Nous avons présélectionné cinq champs de compétences entrant dans le cadre de ce projet. Dans chaque champ, nous avons ensuite déterminé deux à trois domaines d'intervention qui correspondraient aux objectifs que nous souhaitons mettre au travail :

- ✓ L'environnement : la question de la gestion des eaux lyonnaises, le retraitement des eaux usées, l'appropriation et la commercialisation d'une source d'eau
- ✓ L'énergie : la production d'énergie nucléaire, les énergies renouvelables
- ✓ L'écologie : le tri sélectif, le recyclage des déchets domestiques
- ✓ La justice et la citoyenneté : les missions d'une mairie d'arrondissement, la fonction d'un CCAS, le droit spécifique aux personnes handicapées lyonnaises
- ✓ La politique territoriale : la rencontre avec un élu chargé du handicap, la rencontre avec un professionnel en charge du développement durable pour la ville de Lyon

Ainsi, pour chacun de ces champs, une sortie est proposée et le groupe d'usagers peut découvrir ou approfondir ses connaissances dans les domaines qu'ils ont eux-mêmes plébiscité.

Les premiers retours...

Sur l'année 2016, nous avons pu effectuer les deux premières sorties de ce projet : la visite de la centrale nucléaire de Saint Alban en Isère (l'énergie) le 22 juin, suivie, au mois d'octobre, de la découverte d'un jardin social solidaire « les jardins de cocagne » situé dans la Loire (l'écologie). Ces deux sorties ont été riches en rencontres et en savoirs. Elles ont parfaitement illustré le projet sorties éco-citoyennes et ont été très appréciées des usagers. Trois sorties restent à organiser sur 2017.

Ce projet est innovant puisque nous n'avons jusqu'ici jamais abordé les notions d'écologie, d'insertion et de citoyenneté sous cette forme et de manière aussi approfondie. Cependant, nous devons encore faire le bilan global de ce projet et nous questionner quant à la pertinence des outils choisis pour aborder ces notions. De même, nous envisageons de questionner l'impact d'un tel projet sur le quotidien de nos usagers. Nous avons choisi d'évaluer deux points en particulier :

- La participation des usagers à une action sociale et politique : vérifier leurs ressentis après chaque expérience.
- La prise de conscience des problèmes environnementaux (réchauffement climatique...) : vérifier si leurs comportements ont changé après avoir été avertis.

Nous ne savons pas à l'heure actuelle quel est l'impact d'un tel projet sur les usagers participants puisqu'il se déroulera également sur l'année 2017. Il nous reste encore beaucoup de travail avec le groupe. Il leur reste quant à eux du chemin à parcourir dans la compréhension et dans l'appropriation des gestes et des informations qu'ils auront reçus lors de ces sorties. Nous avons enfin projeté de préparer une exposition photos au sein de nos clubs, comme soutien au partage d'expérience entre usagers et comme moyen de promouvoir de futurs projets du même type. Un échange entre usagers représente pour nous le meilleur outil pour la promotion et la prise de conscience des thèmes concernés.

Un tel projet nécessite beaucoup de temps de préparation, d'investissement et de reprises avec les usagers pour que les objectifs soient atteints. Il n'en reste pas moins intéressant et différent de ce que nous proposons habituellement sur nos clubs.

III - c : « Les sorties de l'été »



Pour l'année 2016, l'équipe a fait le choix de proposer un planning estival, avec la même rythmicité tout au long des deux mois et demi. Cette organisation a permis de faciliter la compréhension et l'investissement de tous les usagers présents sur les clubs. Nous avons consulté les usagers avant l'été pour connaître leurs envies de sorties, puis nous nous sommes concertés en équipe afin de décider ce qui été réalisable. Nous avons organisé collectivement le programme des sorties. Aussi les mardis ont été consacrés aux sorties à la journée :

- Sortie à BEAUJEU, visite de la miellerie et huilerie
- Sortie City Boat croisière « HERMES » avec un repas à bord
- Sortie au marché de la Croix Rousse, tous les mardis en demi-journée
- Sortie piscines
- Sortie glaces
- Sortie urbaines
- Sortie Girly « journée shopping entre dames » au centre commercial La Part Dieu, avec un repas au restaurant.



La moyenne des usagers pour les sorties est de 7 avec 1 ou 2 accompagnateurs pour chaque sortie.

Le but de ces sorties est de donner la possibilité aux usagers d'être sur l'extérieur et de pouvoir découvrir d'autres horizons. Il nous semble important de les encourager régulièrement à participer, à leur donner/redonner en confiance en eux. Elles permettent aussi de donner la possibilité, aux usagers qui n'ont pas les moyens financiers ou les ressources psychiques, de partir « en vacances » pendant une journée ou une demi-journée.

Conclusion :

Nous notons une bonne dynamique pour l'été, ainsi qu'une bonne participation journalière et mensuelle. Pour la première fois, nous avons prolongé les activités jusqu'au vendredi 16 septembre, ce qui a permis de réaliser des sorties supplémentaires qui n'avaient pu avoir lieu du fait du manque de ressources humaines en juillet et août.

Pour 2017, nous prévoyons d'anticiper davantage l'impression des plannings afin de pouvoir les distribuer à la mi-juin.

III - d : « Les sorties urbaines »

Les sorties urbaines existent comme activité des clubs depuis des années et c'est la suite de l'activité des randonnées organisée de 2010 à 2013. En 2013, nous avons commencé par proposer des balades ou sorties urbaines afin d'élargir le caractère des sorties-randonnées en proposant des visites aux musées, cinéma, jeux à l'extérieur, salons thématiques, etc.

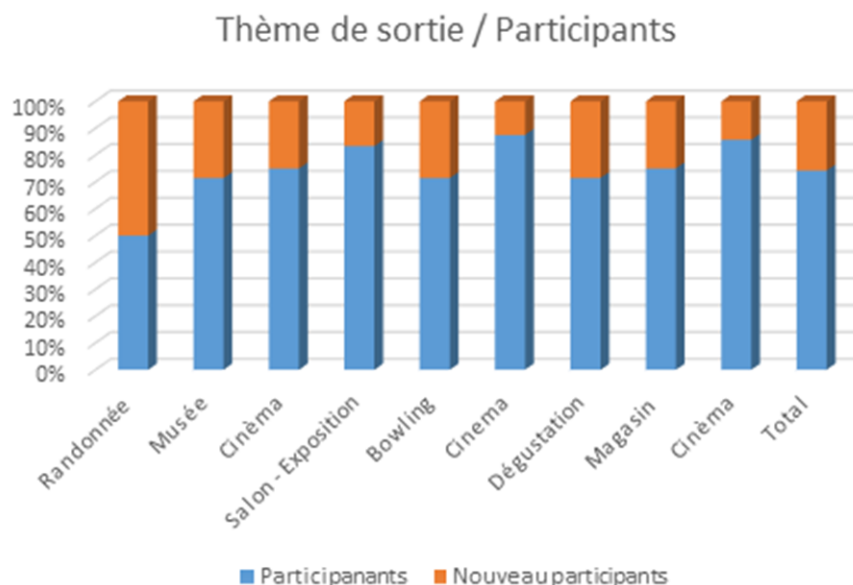


Progressivement, l'activité a pris la forme d'une sortie hebdomadaire différente et variée d'une semaine à l'autre selon les idées des participants, la saison, les possibilités pratiques et la conception éducative de professionnel(s). Après une pause, pendant les deux premiers trimestres de 2016, l'activité a recommencé en juillet avec une version estivale (activités et balades à l'extérieur) et à partir d'octobre dans sa version régulière des « Sorties Urbaines » hebdomadaires. La particularité de ce redémarrage à part les nouveautés (ex : sortie dans un salon de thé) est que le programme des sorties est annoncé au début du trimestre avec les dates et les prix de participation pour chaque sortie. Effectivement, les personnes peuvent s'inscrire aux sorties de leur préférence bien à l'avance étant donné qu'il y a 5 places disponibles par sortie. Le dernier changement est qu'en 2016, un seul professionnel organise et accompagne les personnes donc il y a 4 à 6 places disponibles par sortie.

Pendant la période d'octobre à novembre, 2 réunions ont été organisées avec les participants aux sorties afin de faire un bilan, de proposer des sorties, de présenter et discuter autour du programme des sorties et à la fin de l'année aussi pour évaluer l'activité. Les bilans étaient assez riches au niveau des idées et de l'appréciation de l'activité.

Dans cette période, 9 sorties ont été proposées, toutes complètes au niveau du nombre de participants (5 personnes). Soit 20 différentes personnes ont participé à au moins une sortie. Dans le programme il y avait 3 sorties au cinéma, une randonnée/balade, une visite guidée d'une exposition d'un musée, une visite d'un

salon, une sortie de dégustation, une sortie ludique/sportive et une sortie dans un magasin d'objets d'occasion. La participation financière demandée était entre 0€ et 3,5€ et cela couvrait approximativement 40% du coût des sorties.



Le but principal des sorties urbaines est la création d'une opportunité et la génération d'une motivation de plonger dans la vie de la cité et d'échapper à la « fatalité » de la solitude que la maladie psychique provoque. Plusieurs éléments jouent un rôle dans l'accomplissement de cette mission :

- La conception et l'organisation de sorties.
- La variété et l'orientation de sorties proposées.
- La confiance avec l'accompagnateur et entre les membres du groupe.
- La régularité hebdomadaire.
- La communication et la promotion des sorties dans le temps d'accueil.



Au niveau éducatif, les sorties urbaines représentent la dimension interactive avec l'extérieur de notre service, c'est-à-dire que nous n'accueillons les personnes à l'intérieur pour qu'elles puissent aussi sortir à l'extérieur. Nous sommes naturellement conscients qu'une grande partie de notre public a des difficultés variées pour se mettre en contact et/ou en interaction avec le monde. Sortir de chez soi n'est pas toujours évident au niveau psychique, physique et parfois pratique. Venir déjà sur l'un de nos lieux d'accueils est un mouvement du corps et de l'esprit vers le monde d'extérieur qui demande une exigence pour l'adulte en situation de handicap psychique. Les sorties urbaines donnent l'opportunité aux personnes qui le peuvent de repartir encore plus loin, plus profondément dans la vie de la ville, donc dans le « monde environnement » et en plus de repartir avec d'autres personnes cette fois.

Les sorties urbaines continuent en 2017 avec un planning trimestriel et une anticipation pour les inscriptions comme au dernier trimestre de 2016. Une évolution vers l'organisation de sorties innovantes/originales en parallèle avec des sorties demandées ou classiques sera considéré aussi. Il est important aussi de varier encore plus le type de sorties au niveau de l'investissement physique ou/et intellectuel afin que différentes personnes avec différents besoins puissent y participer.

Ce focus résume les projets muris depuis plusieurs années qui ont nécessité du temps pour se concrétiser. Nous notons aussi qu'ils ont été portés collectivement par les usagers et les professionnels produisant ainsi un dynamisme certain, une motivation encourageante ! Nous pouvons parler aujourd'hui de co-constructions ponctuelles.

La concrétisation des différents projets est un bel aboutissement synonyme de riches expériences faites de surprises, d'enthousiasme favorable au développement de l'autonomie des personnes accueillies. En effet, ces projets contribuent activement au parcours que l'utilisateur peut faire au sein des clubs. Ils mettent ainsi au travail leur confiance en eux-mêmes et envers les autres. Ils peuvent alterner les mises en œuvre entre « un dehors » et « un dedans » définis comme sécurisants pour ensuite redécouvrir seul cet extérieur parfois bien inquiétant, vécu comme hostile. Ces allers/retours encouragés par la diversité des projets proposés sont ainsi soutenus quotidiennement par l'équipe éducative. Les usagers éprouvent ces différentes situations en toute confiance.

Chaque année nous présenterons un pôle différent pour lequel l'équipe s'investit tout autant que celui présenté en focus pour 2016.

Au club de Vaise, nous avons organisé une série d'expositions. Trois personnes usagers du SACJ ont pu exposer leurs dessins donc trois expositions respectives ont été organisées. Au vernissage de chaque exposition l'artiste pouvait parler de son travail et répondre aux questions des personnes du Club. Une quatrième exposition collective a été organisée où nous avons exposé quelques photos d'un voyage que l'on a organisé à Marseille. Le but de ces expositions est de valoriser le travail artistique / créatif des

personnes et en parallèle de donner envie aux autres personnes de participer, découvrir et pour ceux qui exercent une activité artistique, d'oser exposer un jour.

IV – L'illustration du quotidien par deux études de cas

Pour illustrer le parcours de l'usager au sein des clubs Voltaire et Vaise, nous avons choisi d'évoquer la situation de Mireille, 56 ans et de Sylvain.

Sylvain

Agé d'une quarantaine d'années, Sylvain a été orienté vers notre structure d'accueil de jour par son éducatrice référente, avec laquelle il entretient une relation de confiance. Sylvain évolue à l'heure actuelle au sein d'un foyer interne à son CHS de rattachement, et c'est à ce titre qu'il bénéficie d'un suivi éducatif renforcé depuis plusieurs années. D'un abord effacé, Sylvain est plutôt taciturne ; il a le regard fuyant et semble à première vue difficile d'accès. Ses difficultés relationnelles sont à mettre en lien avec la pathologie qui l'affecte : Sylvain souffre en effet de dépression mélancolique, maladie qui induit, entre autres conséquences, l'isolement du sujet et inhibe fortement ses capacités, à la fois relationnelles et cognitives.

Première rencontre, premiers pas

L'éducatrice de Sylvain l'accompagne lors de sa première visite au club d'activités. Malgré les efforts déployés par l'équipe, Sylvain reste extrêmement distant, une mise en retrait que nous respectons en évitant de le solliciter à l'excès. Il semble comme assister à une rencontre à laquelle il ne prendrait pas part, et dont il ne serait pas non plus l'objet essentiel. Un temps plus formel lui est ensuite proposé, dans le bureau. Au bout d'une demi-heure d'échanges, Sylvain finit par nous confier qu'il ne se sent pas motivé par une éventuelle fréquentation des clubs, mais que cela ne le « dérange » pas non plus d'essayer, pour « faire plaisir » à son éducatrice. C'est l'occasion pour son éducatrice et moi de recentrer le projet d'accueil autour de sa personne, de ses désirs (il a par exemple repéré l'atelier de création courts-métrages) comme de ses préventions. Nous convenons, au terme de l'échange, que Sylvain pourrait s'essayer à venir les mercredis, à son rythme et sans caractère d'obligation.

Sylvain parvient à tenir son engagement, il est bien présent les mercredis, mais reste figé dans le couloir, souvent assis dans la pénombre, au plus loin de la salle d'accueil. Il est néanmoins souriant, et réagit bien à nos sollicitations, que nous souhaitons discrètes et humoristiques. Au fil des semaines, Sylvain se rapproche insensiblement de la salle, dans laquelle il finit par entrer. Il entre encore peu en relation avec le groupe, mais y semble plutôt à son aise. Un mois plus tard, il participe, à notre invitation, à l'atelier courts-métrages, dont il s'apprête à devenir un des membres les plus assidus.

Diagnostic et parcours

Le caractère volontariste de notre accueil convient bien à Sylvain : il n'est jamais tenu de le fréquenter à un rythme déterminé, pas plus qu'une fois la porte franchie, il n'a l'obligation de participer aux activités. Cette double possibilité de repli n'est pas pour autant mise à profit, mais l'essentiel n'est pas là : Sylvain sait qu'à tout moment, il peut prendre du retrait, et cela lui suffit. Le créneau retenu mercredi lui offre un repère dans la semaine, il peut désormais plus facilement se projeter et structurer son emploi du temps.

D'abord rattaché au groupe de création cinéma, Sylvain s'autorise peu à peu de petites « défections » : parfois, il renonce à l'activité pour partager un jeu de scrabble avec d'autres usagers, sans qu'aucun éducateur ne vienne faire médiation. Chaque fois qu'il se sait « manquer » à l'appel du mercredi, il nous prévient par téléphone depuis son foyer. Tous, nous faisons le constat que Sylvain a investi durablement notre accueil, qu'il en a intégré le fonctionnement et qu'il sait parfaitement composer avec ses spécificités.

Le parcours de Sylvain au sein du club est en tous points exemplaire et dépasse de loin nos attentes : Sylvain a regagné confiance en lui, il a renoué des liens avec son environnement, et semble désormais plus en capacité de se déterminer par lui-même. Parallèlement à la fréquentation du club, il a avancé dans son projet de sortie d'hôpital, et s'apprête à intégrer un foyer de vie dans la périphérie lyonnaise.

D'un foyer l'autre

Sylvain semble quelque peu désemparé ; il nous annonce son départ régulièrement et réitère-les au-revoir. Je lui rappelle, sur un mode humoristique, qu'il lui est toujours possible de fréquenter le club après avoir intégré le foyer, qu'une liaison ferroviaire existe, et que la distance le séparant du club équivaut à peu de choses près à celle de l'hôpital au club...

J'ai bien conscience ce disant que notre lieu a servi de passerelle pour Sylvain, de l'intérieur vers l'extérieur, du soin vers la cité, mais sans doute éprouve-t-il le besoin d'entendre aussi qu'elle peut toujours être pratiquée à rebours.

Maître de ses choix, Sylvain sait qu'il existe un autre lieu pour lui, mobilisable à l'envi, selon les moments de sa vie.



Mireille

Mireille se présente à nous seule, en première visite. Elle est orientée par une infirmière du CMP qui s'occupe de son suivi psychologique. Mireille vit seule dans son appartement. Mère d'un fils de 24 ans, elle a divorcé très tôt et a vécu en autonomie depuis. Son suivi psychiatrique a démarré quand son fils avait 3 ans. Ce dernier vit toujours chez sa mère et est resté très proche de ses grands-parents qui ont joué un rôle déterminant dans son éducation. Mireille dit avoir toujours été « fragile », avec une scolarité satisfaisante

mais une vie sociale très peu fournie. Elle a passé un diplôme de sténodactylographe et a travaillé en tant que telle jusqu'à ce que ses difficultés psychologiques et sociales soient un frein à sa vie professionnelle. Aujourd'hui, Mireille a besoin de reprendre confiance en elle et de trouver un lieu au sein duquel elle puisse faire des activités adaptées et surtout rencontrer d'autres personnes. C'est dans ce cadre que nous la recevons la première fois en 2014.

Les clubs : des lieux de socialisation...

Mireille est une dame très timide, renfermée sur elle-même et ayant des difficultés à communiquer. Elle a du mal à tenir notre regard et celui des autres en général. Elle semble être dans une logique d'évitement, de fuite. Très attentive néanmoins, elle comprend vite l'organisation du service d'accueil collectif de jour. Nous observons très vite une difficulté à exprimer son avis et à trouver sa place au sein du groupe d'usagers. En retrait, Mireille éprouve des difficultés pour aller à la rencontre des autres, à entamer une discussion ou encore à donner son avis lorsqu'on le lui demande. Elle s'essaie à de nombreuses activités, tant physiques qu'artistiques mais adopte une attitude neutre, difficile pour nous à interpréter. Avec notre aide et notre soutien, elle arrive petit à petit à nouer des liens, à discuter avec les autres en notre présence. Nous remarquons également que tout changement est difficile à gérer pour elle. Lorsque nous fermons le club de Vaise, sur lequel elle a l'habitude de se rendre, pour se retrouver tous sur le club de Voltaire le temps d'une semaine, elle déclare dans un premier temps ne pas vouloir s'y rendre. Après plusieurs sollicitations de notre part et l'organisation de son accompagnement physique sur Voltaire par un autre usager des clubs, elle accepte d'essayer de changer de lieu. Mireille a besoin d'être rassurée et arrive peu à peu à se détendre et à profiter de sa journée. Nous comprenons à travers cette situation comment fonctionne le quotidien de Mireille. Elle est très ritualisée et a des difficultés à percevoir les bénéfices d'un éventuel changement. Elle peut avoir le souhait et/ou l'envie de changer quelque chose, mais elle est incapable, seule, de le mettre en œuvre. Dans la situation présente, nous lui avons proposé de vivre l'expérience de transporter ses repères d'un endroit à un autre et d'observer par elle-même que cette expérience peut bien se passer et être positive pour elle.

En tant qu'équipe éducative, nous représentons un repère pour les usagers des clubs. L'une de nos missions est de soutenir le lien aux autres en étant, en premier lieu, en lien avec l'usager qui vient à notre rencontre sur le service. Dans le cas de Mireille, ce passage par le lien aux professionnels a été indispensable pour qu'elle puisse par la suite être en lien avec les autres. Notre service représente une sorte de « sas » au sein duquel les professionnels sont des médiateurs « du lien social » et sur lequel les usagers ont la possibilité de faire des essais, de tenter des « expériences » sociales sans se sentir en danger.

Les ateliers : médiateurs à la rencontre et outil éducatif du changement...

Mireille est particulièrement assidue à l'atelier « paroles libres ». Cet atelier est un espace de parole où tous les sujets peuvent être abordés, toutes les questions posées. Deux professionnels y tiennent le rôle de modérateurs et accompagnent les usagers en retrait dans l'expression de leur parole. Celle-ci est laissée libre entre eux: ils se soutiennent et tentent de se donner des solutions pour faire avancer les situations de chacun. C'est grâce à cette médiation que nous avons vraiment découvert Mireille, son vécu et sa vie en dehors des clubs.



Un usager, lors d'une séance, a exprimé son intérêt pour les aides à domicile et se questionne quant à son besoin de soutien dans l'entretien de son logement. Nous avons ainsi abordé la question de l'éducation, de l'acquisition des apprentissages en milieu scolaire ou en foyer pour celles et ceux qui y ont vécu, ainsi que les impacts de la maladie psychique dans la réalisation d'actes basiques que les personnes savaient faire « avant » la maladie et ne sont plus en capacité aujourd'hui de reproduire. C'est grâce à cette discussion que nous découvrons que Mireille a des difficultés à se mettre en mouvement et qu'elle ne sait généralement pas comment s'organiser. Elle peut également exprimer sa « détresse » face aux tâches administratives et dit être régulièrement en retard dans le traitement des courriers et des papiers administratifs. Nous lui expliquons brièvement qu'il existe des dispositifs d'aide pour les personnes en difficultés comme elle. Hors atelier, une professionnelle du club lui explique plus en détails le fonctionnement des Services d'Accompagnement à la Vie sociale (SAVS), dispositif qui pourrait la soutenir dans ses diverses difficultés. Après une réflexion de quelques mois, elle s'est rendue à la réunion d'information collective du SAVS, proposée tous les seconds jeudis de chaque mois par notre association. Plus tard, Mireille a demandé un soutien dans la constitution du dossier de demande SAVS à une professionnelle du club. Son dossier est passé en commission et Mireille a reçu une réponse positive de la CDAPH qui lui a attribué une place en SAVS au vue de son projet de vie. Elle est aujourd'hui sur la liste d'attente.

Nous voyons ici que, au-delà de notre rôle d'information, nous nous adaptons aux usagers et à leur temporalité propre tout en étant présents en cas de besoin. Nous proposons un accueil et un accompagnement « en creux », personnalisé et adapté aux besoins : nous laissons le temps aux usagers de murir leurs projets et adaptons notre intervention. Cette rythmicité dépend de l'utilisateur lui-même. Nous parlons ici de vrai parcours, tant au sein d'un atelier que du club dans son ensemble. Au fil des rencontres qu'il fait au sein du groupe, l'utilisateur apprend à s'adapter, à entretenir une relation, à s'ouvrir aux autres. Notre service propose de la souplesse et l'adaptabilité nécessaire à cette expérimentation et c'est en cela qu'il œuvre pour l'autonomie et la responsabilisation des usagers qui le traversent.

Divers outils disponibles pour accompagner le parcours de l'utilisateur...

Nous avons vu ci-dessus le parcours de Mireille et les changements qui se sont opérés chez elle. Sa détermination à trouver un équilibre de vie est forte et elle parvient aujourd'hui à exprimer ses besoins, ses envies et également à se projeter dans un futur encore plus serein. De notre côté, il nous apparaît clairement que les capacités de Mireille pourraient lui permettre d'aller plus loin dans son autonomie.

➤ Un accueil portes-ouvertes et continu :

C'est grâce à sa venue régulière sur les clubs que Mireille s'est fait une place à part entière dans le groupe d'utilisateurs et propose maintenant volontiers un jeu ou un échange avec les autres. Elle n'est plus seulement participative mais actrice de sa venue. Elle a pris confiance en elle et ses capacités se sont largement améliorées. Mireille arrive maintenant aisément à naviguer entre les deux clubs. Elle a même réussi à proposer à deux autres dames du service, une rencontre en dehors du club, dans un café un samedi après-midi. Ces acquis restent fragiles et il lui faut encore des encouragements pour qu'elle soit à l'aise et force de proposition, mais l'amélioration de ses relations aux autres et de son investissement sur le club est notable. C'est avec l'appui des professionnels et des usagers que Mireille a cheminé et s'est épanouie.

➤ Un exemple de partenariat interne :

Un premier séjour de vacances adaptées a été organisé en 2016 avec l'aide de notre service. Nous l'avons encouragée à consulter les catalogues de vacances accompagnées, mis à disposition dans les clubs. Elle s'est positionnée sur un séjour d'été et nous avons fait le lien avec son mandataire judiciaire pour organiser son projet, nous l'avons soutenue dans la constitution de son dossier d'inscription. Aujourd'hui, nous veillons au maintien de ses élans afin qu'elle puisse revivre cette expérience qui a été très positive et source de réel plaisir pour elle. Cependant, elle n'est pas encore prête à réaliser seule les démarches d'inscription et d'organisation d'un séjour.

➤ Un exemple de partenariat externe :

De même, il a fallu de nombreuses années (Mireille s'est inscrite pour la première fois en 2014) pour qu'elle parvienne à être autonome dans ses déplacements et à naviguer entre nos deux clubs d'activités. Nous essayons à présent de la faire sortir en groupe en dehors des repères qu'elle connaît. Cette perspective est encore source d'angoisse mais nous sommes confiants quant à ses capacités à aller au-delà de ses acquis et de sa zone de confort. Pour se faire, nous l'encourageons à s'inscrire aux diverses sorties que nous proposons sur Lyon et sa proche banlieue. Ainsi, nous lui proposons régulièrement de consulter les propositions de sorties et de spectacles possibles via le site de notre partenaire « Culture pour tous » afin de trouver une alternative à ses visites chez ses parents les week-ends.

Enfin, nous avons évoqué la possibilité de s'inscrire sur d'autres structures de la ville afin qu'elle puisse se créer un autre groupe de connaissances, se construire des relations amicales en dehors des lieux protégés tels que le nôtre (centres sociaux, associations de loisirs et sportives...). Mireille a encore des difficultés à se saisir de ces différentes possibilités. Nous ne doutons pas qu'un accompagnement SAVS jouera un rôle positif dans sa prise d'autonomie.



La régularité des rencontres, notre proximité avec les usagers, les échanges et l'analyse en équipe, sont autant d'atouts qui renforcent notre posture éducative et nous permettent d'être un maillon important dans le parcours de vie d'une personne accueillie au sein des clubs.

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Chef de service admin/fin
Éric ROSSET
Equipe admin/fin
Djamila OUMELLAL
Lionel BEINEX

Secrétaire
Mélanie HIGUERO
Patricia MALER/Oana Barbu

Le service administratif et financier est composé :

- D'un chef de service administratif et financier à temps plein
- D'une comptable à temps plein
- D'un aide-comptable à temps partiel (0,80 équivalent temps plein)

Les activités quotidiennes du service comptable ont été tenues : saisie des factures, règlements, émissions de factures, suivi bancaire, établissement des paies et des charges sociales etc.

L'année s'est avérée très compliquée suite départ de la comptable au mois de juillet. Cette dernière n'a pas été remplacée sur l'année 2016. La surcharge de travail a été très importante, notamment sur le poste du chef de service.

Nous avons poursuivi l'amélioration de nos traitements comptables avec, entres autres, la poursuite des efforts visant à remplacer au maximum l'émission de chèques par des virements. Cela permet des gains de temps considérables et une sécurisation plus importante des mouvements financiers. Le temps gagné peut être utilisé à un pointage plus régulier de nos comptes pour anticiper au mieux les opérations de clôture annuelle.

Nous avons engagé des investissements informatiques qui permettront à terme de centraliser toutes les données sur un serveur situé au siège de l'association. Ces données pourront ensuite être sauvegardées sur un serveur de stockage situé sur notre site de Voltaire. Le travail, qui devrait être achevé dans le courant de l'année 2017, permettra de fiabiliser la sécurité de nos données et de travailler depuis n'importe quel

site de l'association en ayant accès à ses applications et fichiers. Les salariés amenés à se déplacer sur les différents sites de l'association verront leurs conditions de travail s'améliorer.

Dans le courant de l'année 2017, nous veillerons à enfin établir des suivis budgétaires réguliers. Cet objectif aurait dû être mis en œuvre en 2016 mais, étant donné les difficultés liées au sous-effectif au sein du service, cela n'a malheureusement pas pu être le cas.

Nous nous emploierons également à améliorer encore et toujours nos procédures internes en vue de simplifier autant que possible des traitements administratifs, légaux et sociaux toujours plus complexes.

Le pôle secrétariat est composé de deux postes. Patricia Maler a été en arrêt pour une longue période pendant laquelle elle a été remplacée par Oana Barbu, qui nous a finalement quitté pour rejoindre d'autres horizons au 31 août 2016. Avec son accord, Patricia a finalement été licenciée pour inaptitude. Son remplacement définitif a finalement été pour vu tout début 2017.

PARRAINAGE DES GEM GEMINI ET GEMOTION

Equipe GEMINI
Plus de salarié-es au 31.12.16
Equipe GEMOTION
Suzy BERGER
Thomas ALLAM

2016 en bref

	GEMOTION	GEMINI
Nb adhérents	71	40
dont femmes	26	17
et hommes	45	23

AMAHC parraine et assure la gestion de GEMINI et GEMOTION dont elle a contribué à la création, dès la loi de 2005, depuis leurs débuts. Le 9 septembre 2016, le ministère des Affaires Sociales et de la Santé publie conjointement avec la CNSA une circulaire qui modifie le cahier des charges des Groupes d'Entraide Mutuelle. Ce nouveau cadre stipule notamment qu'une organisation ne peut être à la fois parrain et gestionnaire, deux fonctions qu'elle définit et dissocie clairement. Cela a donc conduit les GEM et AMAHC à envisager des modalités de collaboration différentes, qui prendront effet en 2017. La dynamique des deux GEM, ainsi que les modalités de parrainage d'AMAHC ont été diamétralement opposées au cours de l'année 2016.

GEMINI

A GEMINI, AMAHC met à disposition deux salarié-es. Anne-Sophie Janin avait quitté son poste en novembre 2015 et la nouvelle équipe du bureau de GEMINI n'a pas souhaité la remplacer. Claire Delerue a, elle, quitté son poste en avril 2016 et, de la même manière, n'a pas été remplacée.

La nouvelle équipe du bureau de GEMINI, portée par son président Jean-Pascal Despré jusqu'en juin 2016 (il deviendra vice-président par la suite) a souhaité porter une forte évolution de GEMINI en développant l'autonomie. Cette volonté, qu'AMAHC a soutenue, correspond bien à la dynamique dans lesquels les GEM s'inscrivent et aux approches et valeurs portées par AMAHC. Malgré ces points d'accord, il n'a pas été possible pour AMAHC de soutenir l'évolution de GEMINI, le bureau du GEM ayant rompu les liens avec le

parrain. Il a, en ce sens, dénoncé, au mois de septembre 2016, la convention de parrainage avec effet au 31 décembre 2016.

Cela a eu deux conséquences majeures : d'une part, cela a laissé se développer des tensions au sein de GEMINI qui ont fini par engendrer un climat peu propice à l'entraide mutuelle et la fréquentation quotidienne du GEM en a fortement pâti (entre 8 et 10 personnes quotidiennement). D'autre part, le bureau s'est retrouvé finalement seul dans la dynamique qu'il avait souhaité impulser.

Cette situation a fait que des adhérents de GEMINI se sont adressés directement à AMAHC pendant l'été 2016 en sollicitant une intervention. AMAHC a tenu à rester dans sa position de parrain et à ne pas s'ingérer dans la vie du GEM, comme le prévoit le cahier des charges. AMAHC a apporté son appui à ce groupe de personnes, et a alerté parallèlement l'Agence Régionale de Santé de la situation.

Au cours du second semestre, la situation est devenue très confuse, jusqu'à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 décembre 2016 qui a vu l'élection d'une nouvelle équipe au bureau ainsi que le ré-engagement d'AMAHC en tant que parrain.

Fort des acquis quant à l'autonomie du GEM, qui a recruté directement en novembre 2016 deux salariées (Blandine Mingret et Johanne Allou), AMAHC a décidé, avec GEMINI d'assurer uniquement le rôle de parrain dès le 1^{er} janvier 2017. La gestion sera alors confiée à un cabinet comptable.

Cette année particulièrement difficile pour GEMINI a tout de même permis que 40 personnes s'inscrivent comme adhérents, en provenance du territoire de la Métropole de Lyon exclusivement. La relation entre GEMINI et AMAHC a donc pris une nouvelle forme en toute fin d'année et augure des développements intéressants pour le GEM en 2017.

GEMOTION

AMAHC met à disposition deux salarié-es au sein de GEMOTION : Suzy Berger en tant que coordinatrice et Thomas Allam en tant qu'animateur.

GEMOTION a connu des évolutions plus progressives au cours de l'année 2016. Tout d'abord, le nombre d'adhérents continue de croître pour atteindre 71 personnes avec une fréquentation quotidienne importante (plus de 20 personnes en moyenne assistent aux réunions mensuelles en fin d'année par exemple). Par ailleurs, en lien avec cette croissance, les activités ont continué à se développer : en plus des temps conviviaux, sont organisés : sorties au restaurant, ateliers pâtisserie, séance de sophrologie, atelier théâtre, informatique, atelier de remise en forme, arts plastiques, sorties au cinéma, ainsi que des sorties culturelles, sportives durant les week-ends, etc.

D'un point de vue de la gouvernance associative, GEMOTION voit son conseil d'administration se renforcer avec des membres invités qui manifestent l'intérêt de se présenter aux prochaines échéances.

Enfin, les ouvertures du GEM en autonomie, c'est-à-dire sans présence de salarié-es, se sont multipliées.

GEMOTION a décidé de prendre le temps d'une réflexion approfondie avec AMAHC, ainsi qu'avec Orloges qui est présent également depuis le début du GEM, sur la question des missions de parrainage et de gestion. Les trois associations ont manifesté leur volonté de continuer ensemble leur collaboration, en faisant évoluer les contours pour se mettre en conformité avec le nouveau cahier des charges.

Le point noir pour GEMOTION porte sur ses finances. Son budget est structurellement déficitaire et l'année 2016 clôture avec un résultat négatif que les réserves associatives ne pourront pas absorber. Une rencontre a été organisée, plus tôt dans l'année, avec l'ARS pour faire part de ces difficultés chroniques et si l'ARS s'est montrée sensible, aucune solution concrète n'est pour l'instant avancée pour GEMOTION. C'est un point de vigilance très important pour 2017. Nous espérons que ces difficultés n'obéreront pas l'avenir de GEMOTION qui est promis à de belles choses pour tou-tes ses adhérent-es.